

Commentaire paysager

L'analyse théorique de la saturation visuelle a révélé un espace de respiration insuffisant, même avant le projet. Ce photomontage à 360° réalisé en direction du projet en sortie ouest de Fournival (davantage maximisant que le photomontage 34 du cahier photomontage) révèle alors un environnement fermé par le relief et la végétation. Seuls les bouts de pale d'une des éoliennes du projet Les Echasses seront finalement visibles sur un angle de vue très faible ; ce qui ne permet pas d'établir un risque vis-à-vis de la respiration visuelle.

L'espace de respiration visuelle qui ressort comme insuffisant de l'analyse par diagramme ne semble donc pas se confirmer par l'analyse des photomontages.

Photomontage 360° - Vue depuis la RD938 à la sortie Ouest de Nourard-le-Franc (commune de Nourard-le-Franc)

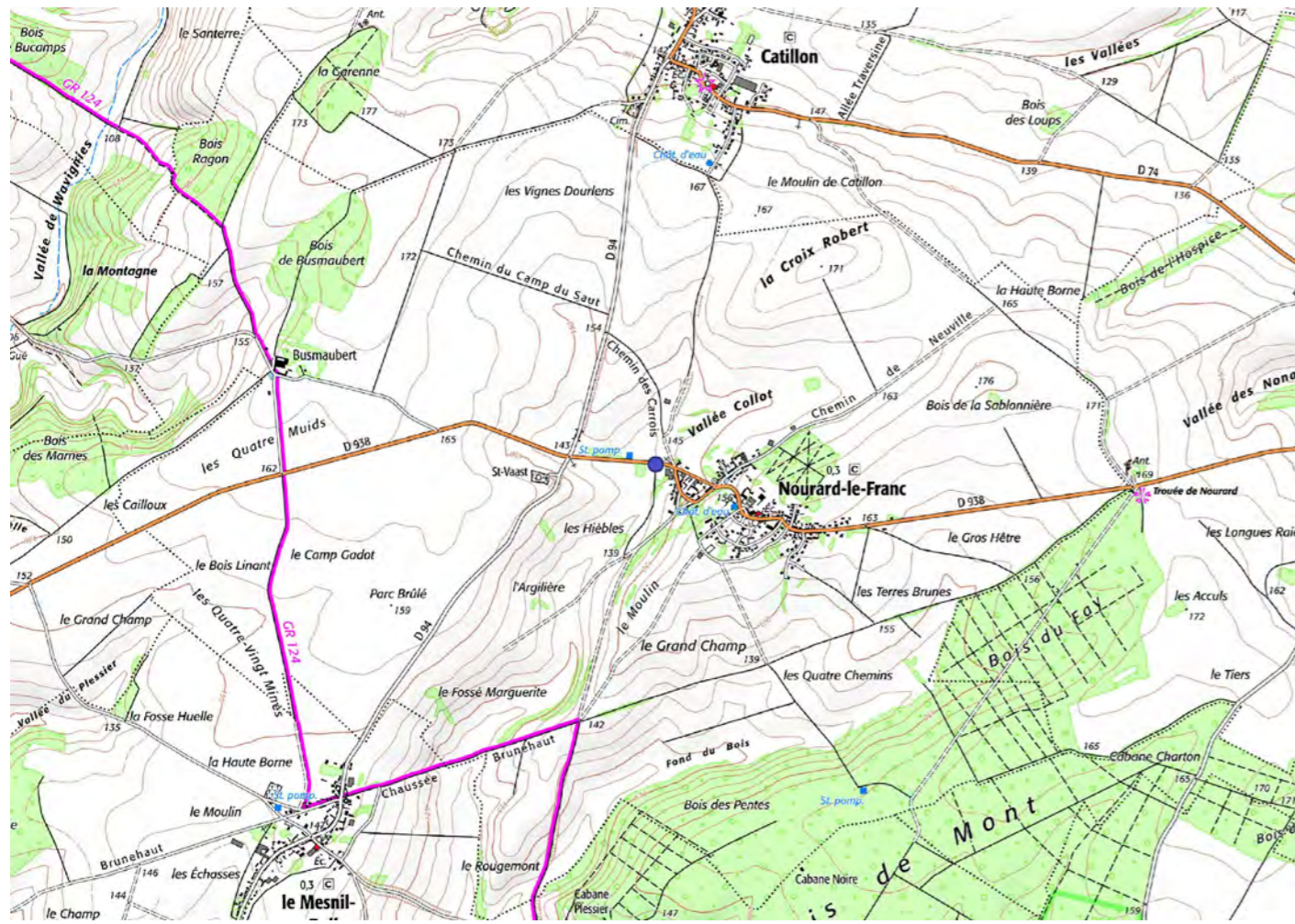


E4 | E3 LES ECHASSES | E2 LA RUE-SAINT-PIERRE (n°10)
CHEMIN DES HAGUENETS (n°1) | E1
HAGUENETS EST&SUD (n°2)



206





Commentaire paysager

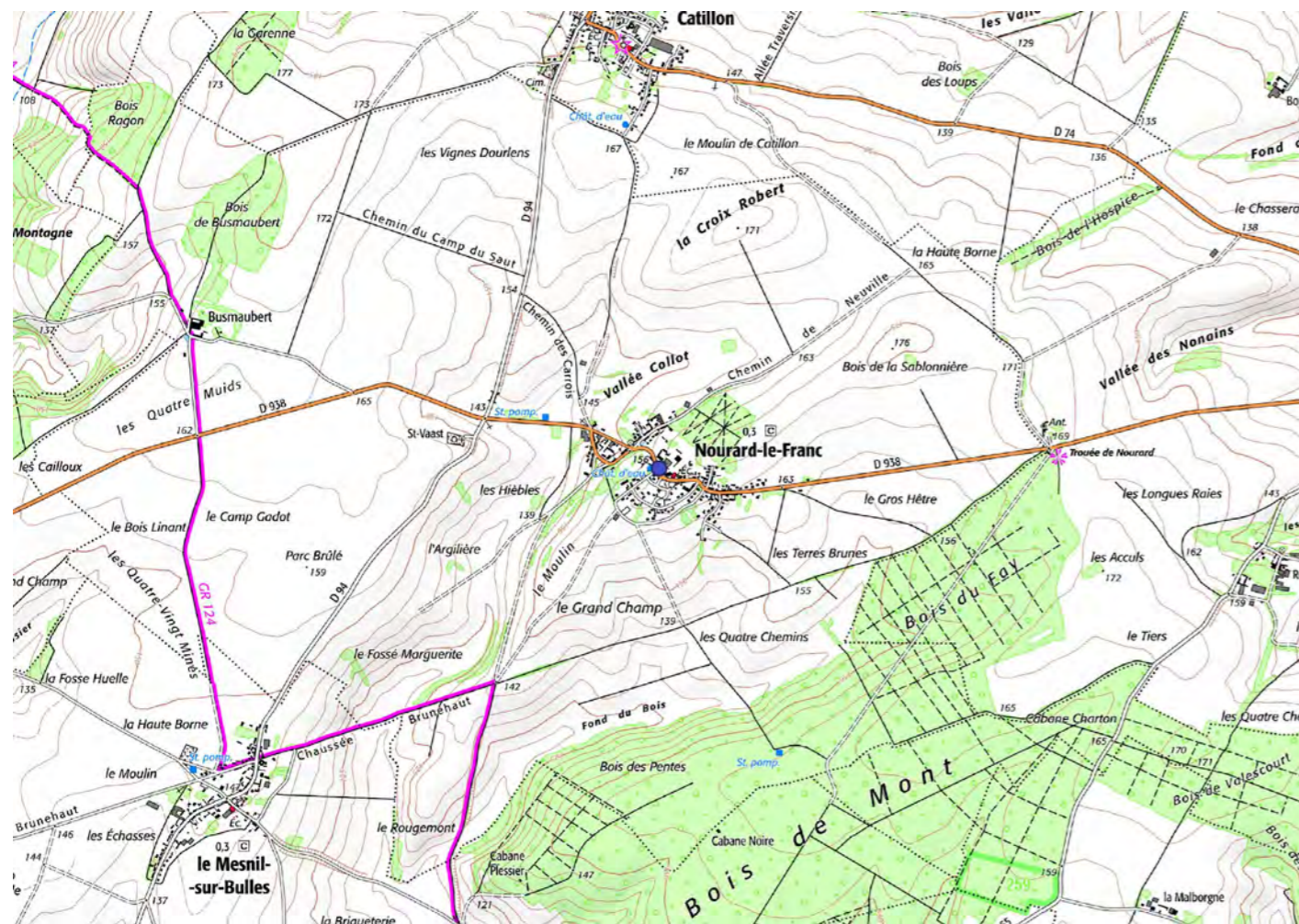
Le risque de saturation évalué pour ce village est étudié plus finement grâce à deux photomontages localisés en sortie ouest du village et en centre-bourg. Le premier montage à 360° à l'ouest du village laisse apparaître seulement deux éoliennes du projet des Echasses et un bout de pale d'une troisième. L'ensemble des autres parcs éoliens est masqué par la végétation et le relief ne permettant pas un sentiment de saturation visuelle.

Photomontage 360° - Vue depuis le centre bourg de Nourard-le-Franc (commune de Nourard-le-Franc)



208





Commentaire paysager

De la même manière que pour le photomontage précédent, le photomontage 360° depuis le centre bourg ne montre aucun parc visible. Le risque de saturation visuelle qui ressort de l'analyse par diagramme ne semble donc pas se confirmer par l'analyse des photomontages.

Photomontage 360° - Vue depuis la RD916 à la sortie Nord de St-Just-en-Chaussée (commune de St-Just-en-Chaussée)





Commentaire paysager

Depuis Saint-Just-en-Chaussée éloigné de plus de 6km du projet, le projet des Echasses ne sera pas visible, comme le montrent les deux photomontages en 360° suivants. Le point de vue situé au nord de la ville présente un relief bombé en direction du projet tandis que d'autres parcs éoliens apparaissent.

Photomontage 360° - Vue depuis la RD938 à la sortie Ouest de St-Just-en-Chaussée (commune de St-Just-en-Chaussée)





Commentaire paysager

Le second point de vue en sortie ouest est également assez fermé par la topographie et la végétation, ne laissant visible que les parcs de Valescourt et des bouts de pale de Catillon Fumechon.

Le risque de saturation visuelle qui ressort de l'analyse par diagramme ne semble donc pas se confirmer par l'analyse des photomontages.

Photomontage 360° - Vue depuis la RD543 à la sortie Sud de Wavignies (commune de Wavignies)



214



Commentaire paysager

Wavignies est un village relativement éloigné du projet et cela se ressent sur les photomontages à 360° étudiés. La faible taille apparente du projet ne permet pas aux éoliennes d'apparaître au-delà de la végétation et du bâti de ces deux points de vue situés en sortie sud du village et en centre-bourg.

Le risque de saturation visuelle qui ressort de l'analyse par diagramme ne semble donc pas se confirmer par l'analyse des photomontages.

Photomontage 360° - Vue depuis le centre bourg de Wavignies (commune de Wavignies)

0°

120°



120°

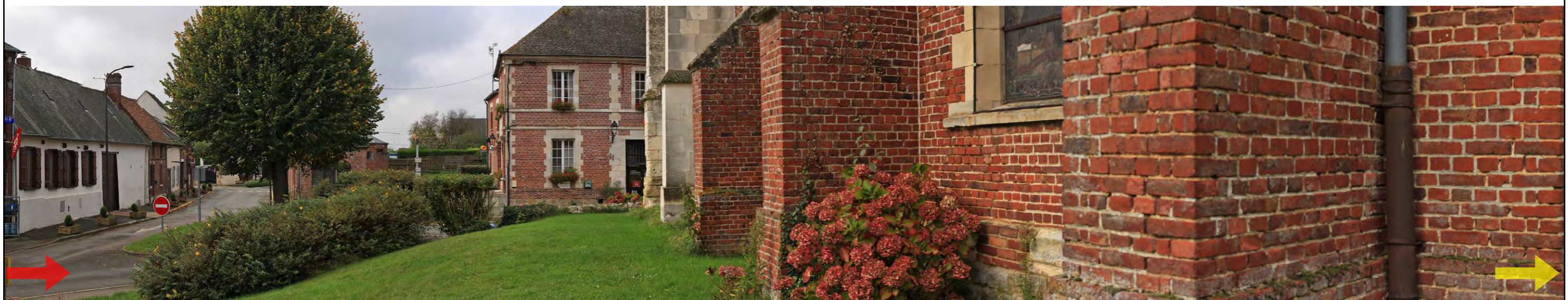
240°

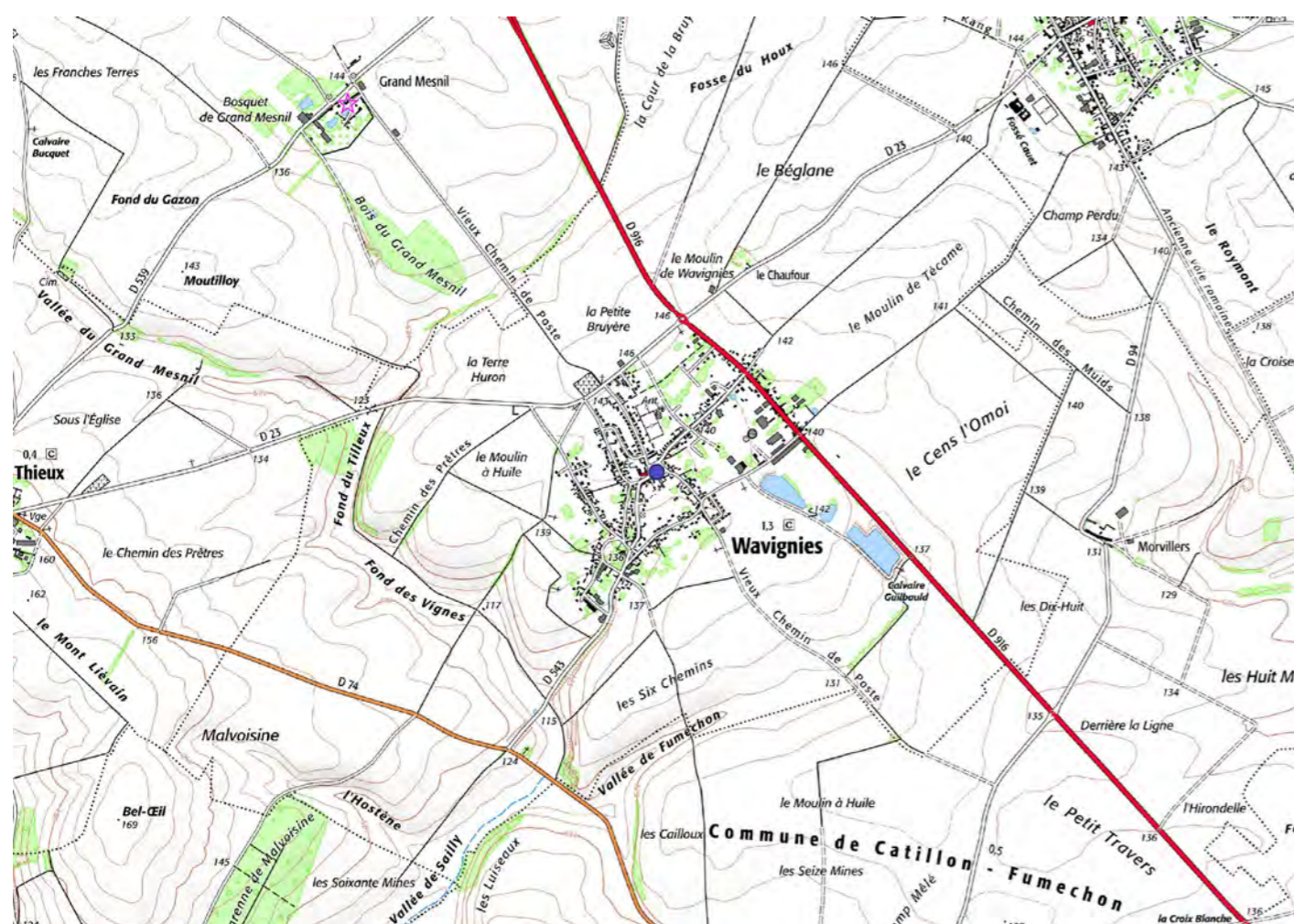


216

240°

360°





Commentaire paysager

Wavignies est un village relativement éloigné du projet et cela se ressent sur les photomontages à 360° étudiés. La faible taille apparente du projet ne permet pas aux éoliennes d'apparaître au-delà de la végétation et du bâti de ces deux points de vue situés en sortie sud du village et en centre-bourg.

Le risque de saturation visuelle qui ressort de l'analyse par diagramme ne semble donc pas se confirmer par l'analyse des photomontages.

6. CHOIX DES POINTS DE VUE

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



6.1. Sélection des points de vue

Selon les différentes sensibilités paysagères identifiées, un ensemble de points de vue représentatifs de ces dernières a été retenu pour étudier l'impact paysager du projet des Échasses. Ces points de vue permettent de mesurer l'impact du projet sur les différentes sensibilités paysagères mises en évidence au cours de l'analyse de l'état initial. Les photomontages sont représentatifs des sensibilités du territoire étudié par rapport au projet éolien.

D'une manière générale, le choix des prises de vue dans les zones de visibilité potentielle s'est effectué selon les points suivants :

- Perception du motif éolien et risque d'effet cumulé ;
- Perception depuis les axes de communications ;
- Perception depuis les zones d'habitat de proximité ;
- Perception depuis les sites touristiques, sentiers de randonnée et points de vue sensibles ;
- Perception depuis ou vers les éléments de patrimoine historique ;
- Perception depuis ou en covisibilité avec les vallées ou les reliefs bien identifiés



Effets cumulés



Axes de communication



Lieux de vie



Tourisme



Patrimoine



Vallées et reliefs

Pour illustrer l'ensemble des thématiques et également les sensibilités définies dans l'état initial, 47 points de vue ont été sélectionnés. Il est rappelé que les enjeux définis précédemment dans l'état initial et écartés de tout lien visuel avec le projet des Échasses ne sont pas illustrés par le biais de photomontages. Seuls les endroits présentant potentiellement des sensibilités sur le projet éolien ont été sélectionnés, pour définir le réel impact visuel de ce dernier. Néanmoins, il n'est pas exclu que des sensibilités potentielles conduisent à des points de vue muets (sans visibilité) en raison des obstacles visuels.

N°	Titre du point de vue	Thème 1	Thème 2	Longitude	Latitude
Aire d'étude éloignée					
1	Depuis la D109 à l'entrée ouest de Folleville, sur le GR124	Tourisme	Lieux de vie	653608	6953267
2	Depuis la D935 au nord-ouest d'Assainvillers	Axe de communication	Effets cumulés	637368	6931560
3	Depuis le croisement entre la C1 et la D152	Patrimoine	Axe de communication	641032	6938065
3C	Depuis la D27 au Sud de Tricot	Axe de communication	Effets cumulés	670287	6938475
3C-b	Depuis la D152 au Nord-Est de St-Martin-aux-Bois	Patrimoine	Lieux de vie	669811	6937101
4	Depuis la route communale au sud-ouest de Francières	Patrimoine	-	671284	6947425
5	Depuis la D1017 au sud-ouest d'Hémévillers	Axe de communication	Effets cumulés	669575	6935945
6	Depuis le haut de la rue Saint-Christophe à Fleurines	Patrimoine	-	675539	6927155
7	Depuis la promenade du Chatellier à Clermont	Patrimoine	Lieux de vie	675123	6929041
8	Depuis la D1 à l'entrée nord-ouest de Beauvais	Patrimoine	Lieux de vie	670601	6906839
8C	Depuis la table d'orientation de Montmille	Tourisme	Lieux de vie	630105	6930398
9	Depuis la D938 à l'est de Beauvais	Lieux de vie	Axe de communication	657833	6920388
10	Depuis la D1001 à l'est de Guignecourt	Axe de communication	Patrimoine	630801	6928167
11	Depuis la route communale entre Maulers et La Neuville-Saint-Pierre	Axe de communication	Effets cumulés	637900	6927667

N°	Titre du point de vue	Thème 1	Thème 2	Longitude	Latitude
Aire d'étude rapprochée					
12	Depuis la D34 au sud de Fouquerolles	Axe de communication	Patrimoine	643442	6927832
13	Depuis la D938 à la sortie est de Saint-Rimault	Lieux de vie	Axe de communication	647690	6930597
14	Depuis la route à l'est de Montreuil-sur-Brèche, sur le GR124	Tourisme	Lieux de vie	648202	6934374
15	Depuis la D112 au niveau de la nécropole de Noyers-Saint-Martin	Patrimoine	Effets cumulés	647663	6940080
16	Depuis la D539 au nord-est du Grand Mesnil	Axe de communication	Patrimoine	652634	6940847
17	Depuis la D564 au nord de Brunvillers-la-Motte	Patrimoine	Lieux de vie	660723	6939996
17C	Depuis la D936 à la sortie Ouest de Maignelay-Montigny	Lieux de vie	Axe de communication	663984	6939169
18	Depuis la D94 au nord de Catillon-Fumechon	Patrimoine	Lieux de vie	654766	6936320
19	Depuis le croisement entre le GR124 et la D938 au sud de la ferme de Busmaubert	Tourisme	-	652391	6933695
20	Depuis la D36 au sud-est de St-Just-en-Chaussée	Effets cumulés	Axe de communication	661770	6933369
21	Depuis la D101 à l'est de Saint-Remy-en-l'Eau	Lieux de vie	Paysage	659284	6930278
22	Depuis le château de Saint-Remy-en-l'Eau	Patrimoine	-	658470	6929824
23	Depuis la D570 à l'ouest d'Argenlieu	Patrimoine	Lieux de vie	658639	6927629
23C	Depuis la D570 à l'ouest d'Argenlieu	Lieux de vie	-	659115	6928261
23C-b	Depuis le centre bourg d'Avrechy	Lieux de vie	-	658372	6927723
23C-t	Depuis l'Est d'Avrechy	Lieux de vie	Effets cumulés	658662	6927222
24	Depuis la D537 à l'ouest de Litz	Effets cumulés	-	650747	6924083
25	Depuis la Grande-Rue à La Rue-Saint-Pierre	Patrimoine	Lieux de vie	649478	6923515
26	Depuis le croisement entre la D9 et la D537 au nord de la Rue-Saint-Pierre	Axe de communication	Effets cumulés	649452	6924353
Aire d'étude immédiate					
27	Depuis la D151 au lieu-dit Le Chaufour	Effets cumulés	-	650122	6929750
28	Depuis la D151 au lieu-dit Sainefontaine	Patrimoine	Lieux de vie	649790	6930267
29	Depuis la D938 au centre du lieu-dit Hatton	Axe de communication	Effets cumulés	649376	6931131
30	Depuis le croisement entre la rue des Marettes et le chemin agricole à la sortie est du Plessier-sur-Bulles	Lieux de vie	-	650694	6933243
31	Depuis la D94 au nord du Mesnil-sur-Bulles	Axe de communication	Lieux de vie	652877	6932668
32	Depuis la D94 à la sortie sud du Mesnil-sur-Bulles	Lieux de vie	Axe de communication	652154	6931549
33	Depuis l'itinéraire du GR124 à proximité du Bois du Mont	Tourisme	-	653680	6931386
34	Depuis une sortie de lotissement au sud de Fournival	Lieux de vie	-	654956	6929776
35	Depuis le lieu-dit l'Argilière	Lieux de vie	-	654405	6928957
36	Depuis la D101 entre Bulles et Fournival	Paysage	Tourisme	653577	6929739
37	Depuis la D94 à la sortie nord de Bulles	Lieux de vie	Patrimoine	651259	6929544
37C	Depuis la rue du Houssoy à Bulles	Lieux de vie	Axe de communication	650983	6928721
38	Depuis le croisement entre la rue de la Gare et la D151 à Bulles	Lieux de vie	Axe de communication	651419	6928756
38C	Depuis l'église de Bulles	Patrimoine	Lieux de vie	651174	6928961

Fig. 146 : Tableau de localisation des points de vue

OI171 PARC EOLIEN LES ECHASSES

Cahier de photomontages

(Version Complétée)

Novembre 2024

Sommaire

Méthodologie de réalisation des photomontages	page 4	Photomontage n°23 C BIS - Vue depuis le centre bourg d'Avrechy (commune d'Avrechy)	page 124
Méthodologie de lecture du cahier de photomontages	page 6	Photomontage n°23 C TER - Vue depuis l'Est d'Avrechy (commune d'Avrechy)	page 128
Photomontage n°1 - Vue depuis la D109 à l'entrée Ouest de Folleville, sur le GR124 (commune de Folleville)	page 12	Photomontage n°24 - Vue depuis la D537 à l'ouest de Litz (commune de Litz)	page 132
Photomontage n°2 - Vue depuis la D935 au nord-ouest d'Assainvillers (commune d'Assainvillers)	page 16	Photomontage n°25 - Vue depuis la Grande-Rue à La Rue-Saint-Pierre (commune de La Rue-Saint-Pierre)	page 136
Photomontage n°3 - Vue depuis le croisement entre la C1 et la D152 (commune de Saint-Martin-au-Bois)	page 20	Photomontage n°26 - Vue depuis le croisement entre la D9 et la D537 au nord de la Rue-Saint-Pierre (commune de La Rue-Saint-Pierre)	page 140
Photomontage n°3 C - Vue depuis la D27 au Sud de Tricot (commune de Tricot)	page 24	Photomontage n°27 - Vue depuis la D151 au lieu-dit Le Chaufour (commune de Bulles)	page 144
Photomontage n°3 C BIS - Vue depuis la D152 au Nord-Est de St-Martin-aux-Bois (commune de St-Martin-aux-Bois)	page 28	Photomontage n°28 - Vue depuis la D151 au lieu-dit Sainfontaine (commune de Bulles)	page 148
Photomontage n°4 - Vue depuis la route communale au sud-ouest de Francières (commune de Francières)	page 32	Photomontage n°29 - Vue depuis la D938 au centre du lieu-dit Hatton (commune d'Essuiles)	page 152
Photomontage n°5 - Vue depuis la D1017 au sud-ouest d'Hémévillers (commune d'Hémévillers)	page 36	Photomontage n°30 - Vue depuis le croisement entre la rue des Marettes et le chemin agricole à la sortie est du Plessier-sur-Bulles (commune Le Mesnil-sur-Bulles)	page 156
Photomontage n°6 - Vue depuis le haut de la rue Saint-Christophe à Fleurines (commune de Fleurines)	page 40	Photomontage n°31 - Vue depuis la D94 au nord du Mesnil-sur-Bulles (commune Le Mesnil-sur-Bulles)	page 160
Photomontage n°7 - Vue depuis la promenade du Chatellier à Clermont (commune de Clermont)	page 44	Photomontage n°32 - Vue depuis la D94 à la sortie sud du Mesnil-sur-Bulles (commune Le Mesnil-sur-Bulles)	page 164
Photomontage n°8 - Vue depuis la D1 à l'entrée nord-ouest de Beauvais (commune de Beauvais)	page 48	Photomontage n°33 - Vue depuis l'itinéraire du GR 124 à proximité du bois de Mont (commune Le Mesnil-sur-Bulles)	page 168
Photomontage n°8 C - Vue depuis la table d'orientation de Montmille (commune de Fouquenies)	page 52	Photomontage n°34 - Vue depuis une sortie de lotissement au sud de Fournival (commune de Fournival)	page 172
Photomontage n°9 - Vue depuis la D938 à l'est de Beauvais (commune de Tillé)	page 56	Photomontage n°35 - Vue depuis le lieu-dit l'Argilière (commune de Fournival)	page 176
Photomontage n°10 - Vue depuis la D1001 à l'est de Guignecourt (commune de Guignecourt)	page 60	Photomontage n°36 - Vue depuis la D101 entre Bulles et Fournival (commune de Fournival)	page 180
Photomontage n°11 - Vue depuis la route communale entre Maulers et La Neuville-Saint-Pierre (commune de La Neuville-Saint-Pierre)	page 64	Photomontage n°37 - Vue depuis la D94 à la sortie nord de Bulles (commune de Bulles)	page 184
Photomontage n°12 - Vue depuis la D34 au sud de Fouquerolles (commune de Fouquerolles)	page 68	Photomontage n°37 C - Vue depuis la rue du Houssoy à Bulles (commune de Bulles)	page 188
Photomontage n°13 - Vue depuis la D938 à la sortie est de Saint-Rimault (commune d'Essuiles)	page 72	Photomontage n°38 - Vue depuis le croisement entre la rue de la Gare et la D151 à Bulles (commune de Bulles)	page 192
Photomontage n°14 - Vue depuis la route à l'est de Montreuil-sur-Brèche, sur le GR124 (commune de Montreuil-sur-Brèche)	page 76	Photomontage n°38 C - Vue depuis l'église de Bulles (commune de Bulles)	page 196
Photomontage n°15 - Vue depuis la D112 au niveau de la nécropole de Noyers-Saint-Martin (commune de Noyers-Saint-Martin)	page 80		
Photomontage n°16 - Vue depuis la D539 au nord-est du Grand Mesnil (commune de Campremy)	page 84		
Photomontage n°17 - Vue depuis la D564 au nord de Brunvillers-la-Motte (commune de Brunvillers-la-Motte)	page 88		
Photomontage n°17 C - Vue depuis la D936 à la sortie Ouest de Maignelay-Montigny (commune de Maignelay-Montigny)	page 92		
Photomontage n°18 - Vue depuis la D94 au nord de Catillon-Fumechon (commune de Catillon-Fumechon)	page 96		
Photomontage n°19 - Vue depuis le croisement entre le GR124 et la D938 au sud de la ferme de Busmaubert (commune de Nourard-le-Franc)	page 100		
Photomontage n°20 - Vue depuis la D36 au sud-est de Saint-Just-en-Chaussée (commune Le Plessier-sur-St-Just)	page 104		
Photomontage n°21 - Vue depuis la D101 à l'est de Saint-Rémy-en-l'Eau (commune de St-Rémy-en-l'Eau)	page 108		
Photomontage n°22 - Vue depuis le château de Saint-Rémy-en-l'Eau (commune de St-Rémy-en-l'Eau)	page 112		
Photomontage n°23 - Vue depuis la D570 à l'ouest d'Argenlieu (commune d'Avrechy)	page 116		
Photomontage n°23 C - Vue depuis la D570 à l'ouest d'Argenlieu (commune d'Avrechy)	page 120		

Méthodologie de réalisation des photomontages

Les photomontages ont été réalisés par la société ALTERRIC. Leur réalisation ainsi que leur mise en page dans un cahier de photomontages, s'inspirent des recommandations du Guide de l'étude d'impact (2020).

Un photomontage doit permettre à un observateur de se faire une opinion, aussi précise que possible, de la perception visuelle d'un futur parc éolien dans son environnement. Pour que cette opinion ne soit pas faussée, il est impératif que les photomontages soient réalisés, présentés et observés selon une méthode fondée, précise et rigoureuse.

La localisation des points de vue est déterminée par le paysagiste suite à l'évaluation des zones à enjeux et sensibilités dans le cadre de l'état initial (ou scénario de référence) paysager. Les points de vue choisis sont en étroite adéquation avec les enjeux paysagers.

Une fois sur le terrain, la localisation réelle peut différer légèrement de la localisation théorique du fait des nombreux masques naturels réduisant la visibilité en direction du futur parc. Une fenêtre de visibilité ou ouverture paysagère est toujours recherchée afin d'obtenir le point de vue « où on voit le plus », correspondant à l'impact le plus fort.

LA RÉALISATION DES PRISES DE VUE

Les prises de vue doivent refléter l'observation de l'œil humain. Pour cela, le photographe s'inspire notamment des recommandations du Guide de l'étude d'impact (2020).

Les campagnes de prise de photo sont réalisées de préférence lorsque la visibilité est optimale, par beau temps ou lorsque la visibilité de l'horizon est bien dégagée. Lorsque les enjeux l'obligent, les photographies sont faites en hiver, en l'absence de feuillage.

Les prises de vue sont réalisées de préférence avec le soleil dans le dos pour que les contrastes soient optimaux.

L'appareil photo utilisé est de type Reflex Canon EOS 2000D, doté d'un capteur APS-C (22x15 mm), avec une définition à 24 millions de pixel. La focale normale de l'objectif est de 35mm (équivalent à 50mm sur boîtier 24x36), focale restituant la même perspective que la « vision humaine ». Cet appareil est un matériel semi-professionnel produisant des photos de grande qualité. Il est tout à fait satisfaisant pour les besoins des études paysagères liées aux parcs éoliens. En effet, les prises de vue ne ciblent que le grand paysage dans de bonnes conditions climatiques. Les prises de vue ne cherchent pas une qualité artistique mais simplement à représenter le réel, la vue quotidienne. Ainsi les caractéristiques de cet appareil photo sont tout à fait adaptées voire bien supérieures aux besoins de la photographie de paysage (profondeur de champ importante, plage dynamique moyenne à faible, gestion du bruit). L'appareil permet de produire des images au format brut (RAW).

Sur le terrain le photographe :

- Place l'appareil photo à hauteur d'individu (entre 1,55m et 1,70m) sur un trépied ;
- Règle la focale de l'objectif sur 35mm (équivalent à 50mm sur boîtier 24x36, restituant la perspective de « l'œil humain ») sur les appareils photo numériques de type réflex ;
- Règle la sensibilité ISO, la vitesse d'ouverture, l'ouverture du diaphragme et ajuste l'exposition ; ces réglages sont propres à l'appareil photo et diffèrent en fonction des conditions climatiques ;
- Prend une série de photos visant à réaliser un panoramique à 360° ;
- Note les coordonnées géographiques précises du point de vue, relevées à l'aide d'un GPS ;
- Note les conditions météorologiques, l'heure et l'axe de prise de vue.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Suite à ces prises de vue, des simulations paysagères reflétant l'insertion du projet éolien dans le paysage sont réalisées à l'aide du logiciel WindPRO.

Ce logiciel permet de créer des photomontages réalistes en intégrant la topographie du site à l'aide d'un modèle numérique de terrain (Modèle Numérique d'Élévation, IGN).

La série de photos d'environ 3 photos de 40°, est assemblée manuellement de manière à obtenir un panorama représentant un angle horizontal de 120°, tout en conservant la focale originale. Les étapes d'assemblage sont rigoureusement suivies pour que les photos originales ne soient pas déformées et conservent leur proportion. L'assemblage manuel permet de limiter les déformations qu'aurait un panorama pris directement par l'appareil-photo. Ce panorama est ensuite inséré dans le logiciel WindPro pour que celui-ci y simule les éoliennes.

Le logiciel WindPro a ensuite besoin qu'un opérateur lui indique manuellement des points de repères géoréférencés sur les photographies pour mieux apprécier où se situeront les éoliennes et qu'elles seront leurs proportions. Cette étape technique s'appelle « le calage du photomontage ». Le logiciel WindPro a besoin de plusieurs points de repère fiables pour s'assurer que la projection des éoliennes ne soit pas erronée. Ainsi, il est difficile pour cette étape technique de ne travailler que sur une seule photographie comme le préconise le Guide de l'étude d'impact (2020). En effet, une seule photo comporte généralement très peu de point de repère fiable. Il est bien plus rigoureux de travailler sur la base de panorama à 120° pour avoir un maximum de points de repère.

Dans certains cas particuliers, lorsque le point de vue est très proche du futur parc, il est même nécessaire de travailler sur un panorama plus large qu'une simple photo, pour que l'entièreté du projet soit simulée sans erreur du logiciel WindPro.

Ces contraintes techniques sont essentielles et déterminent de manière prioritaire le bon placement des éoliennes dans le panorama. L'impact du non-respect des contraintes du logiciel Windpro serait beaucoup plus dommageable qu'une légère déformation due à l'assemblage des 3 photos. En effet, les éoliennes pourraient ne pas avoir les bonnes proportions et/ou mal situées dans les photographies.

Cette technique de calage permet aussi un gain de temps très important pour l'opérateur tout en permettant un rendu de meilleur qualité.

Les différentes implantations envisagées sont simulées sur la base d'éoliennes d'une hauteur totale comprise entre 180 m et 165 m bout de pale en fonction des machines.

Plusieurs implantations peuvent ainsi être visualisées et cet outil permet d'orienter le développement du projet vers l'implantation présentant la meilleure insertion paysagère.

MISE EN PAGE DU CAHIER DE PHOTOMONTAGES

Dans le Cahier de photomontages annexé au format A3, la mise en page est au plus proche des pré-conisations du Guide de l'étude d'impact (2020).

Choix de la modélisation

Comme préconisé, l'ensemble des photomontages couvrent un angle de 120° (vision humaine binocu-

laire). Il a été choisi de travailler sur panorama, c'est-à-dire 3 photos à 40° assemblées manuellement entre elles par un opérateur.

Le choix du panorama à 120° découle des contraintes techniques du logiciel WindPro explicitées ci-avant.

Tous les panoramas représentent, malgré tout, les 40° originaux de chaque photographie faisant partie du panorama.

Distance d'observation pour la lecture des photomontages

Pour garantir l'objectivité des rapports d'échelle, une distance orthoscopique est appliquée pour chaque photomontage. Ainsi les photomontages sont dimensionnés de telle manière qu'une distance de lecture orthoscopique de 40 cm entre l'œil et le panorama est nécessaire pour se rendre compte au mieux des proportions. Le lecteur se plaçant à 40 cm du cahier photomontage, percevra les éoliennes avec le même rapport d'échelle que s'il se trouvait à l'endroit où a été prise la photographie. Cette technique permet de limiter l'effet d'écrasement que pourrait avoir un panoramique. Le schéma ci-après représente la technique de calcul pour la représentation orthoscopique.

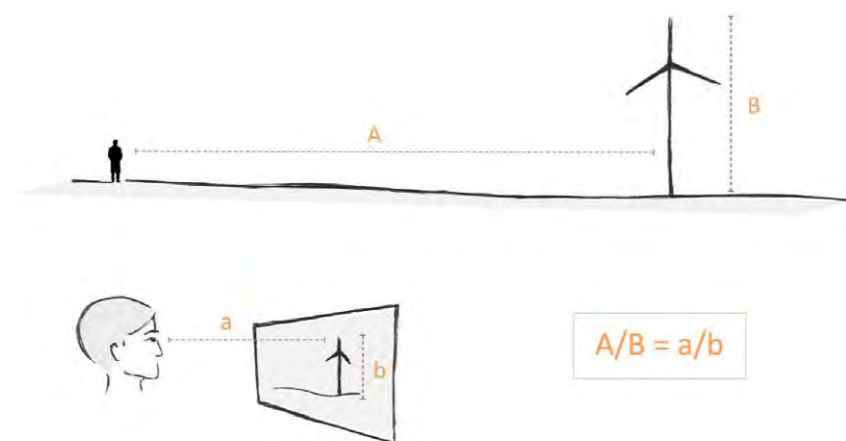


Schéma de principe illustratif pour le calcul de la représentation orthoscopique

Sur la base de ce schéma la hauteur a de l'éolienne sur le cahier photomontage se calculera avec la formule mathématique suivante : $a/b = A/B$ soit $a = (A \times b)/B$

Ainsi, deux planches au format A3 (en vis-à-vis) sont nécessaires pour représenter un panorama. Le panorama est inséré de manière à couvrir quasi entièrement la largeur des deux A3. Il est nécessairement coupé au milieu par la reliure. Cette mise en page est bien plus pratique pour un lecteur que les propositions de mise en page du Guide de l'étude d'impact (2020). Pour rappel, celles-ci sont la mise en page des 3 photographies à 40° (d'un même panorama) au format A4, une photographie par page. La mise en page sur deux A3 en vis-à-vis permet au lecteur d'apprécier l'entièreté du panorama en une fois sans avoir besoin de tourner les pages. L'appréciation du point de vue n'est donc pas du tout fractionnée, mais entier, comme dans la réalité.

Cette technique permet aussi une économie de page non négligeable. Le nombre de page d'un cahier de photomontages est déjà très exhaustif pour un lecteur (dû aux nombreux photomontages). Il y a un intérêt certain à maintenir sa concentration et lui faciliter la lecture.

Par ailleurs, on pourra remarquer que cette mise en page en 2xA3 permet de présenter chaque 40° avec quasiment la même échelle que s'il était présenté en A4. Si on place une feuille A4 au format pay-

sage sur le photomontage, on remarque que chaque 40° remplit quasiment la feuille. Ainsi, formellement, la mise en page en 2xA3 est tout aussi rigoureuse et très proche des recommandations du Guide l'étude d'impact (2020) tout en facilitant la lecture.

Mise en page

Pour chacun des points de vue étudiés figurent une première planche A3 avec :

- Une fiche technique du point de vue :
 - Les coordonnées GPS et son altitude ;
 - La distance entre l'observateur et la première éolienne visible sur le photomontage ;
 - La date et l'heure ;
 - Le réglage de la focale de l'appareil photo ;
- Une carte dézoomée situant le point de vue par rapport aux aires d'étude et au contexte éolien.

Y figure l'angle de prise de vue ;

• Une carte zoomée sur l'environnement immédiat du point de vue. L'angle de prise de vue est plus détaillé et figure en plan l'angle de champs respectif des parties du panorama ;

Une seconde planche A3 (en vis-à-vis de la 1ère) présente :

- Une comparaison AVANT/APRES à l'aide de 2 panoramas à 120° ;
- Un commentaire paysager.

Une troisième et quatrième planche (2xA3 en vis-à-vis) présentent le photomontage APRES en vue orthoscopique où on peut repérer les 3x40° des photographies constituant le panorama.

Pour l'ensemble des points de vue, tous les parcs éoliens visibles sont annotés afin de bien les situer.

LES ATOUTS ET LIMITES DES PHOTOMONTAGES

Le photomontage s'avère être un outil essentiel car il permet non seulement d'anticiper le nouveau paysage mais aussi d'illustrer et d'évaluer l'impact du projet. Cependant, le photomontage présente certaines limites quant au réalisme du montage de l'image qu'il est important de préciser :

- Absence de cinétique des éoliennes ;
 - Déformation liée à la réalisation de panoramas (échelle, texture, couleurs, luminosité et contraste). Il y a nécessairement des différences entre photomontages et œil humain liées aux modes de visualisations et de mécanismes de mise au point différents, optiques ou figuratifs. L'œil bouge et donne une vision binoculaire dynamique que ne peut pas représenter un panorama. De plus, les photomontages biaisent toujours un peu la véritable apparence d'un parc éolien, réduisant les éléments d'arrière-plan comme les éoliennes et au contraire, augmentant la taille du sujet en premier plan ;
- Le choix des meilleurs capteurs et objectifs, aux dimensions spécifiques ne pourront jamais égaler la vision humaine mais seulement s'en approcher ;
- Absence de visualisation des travaux de chantier réalisés et du poste de livraison ;
 - Qualité du rendu variable selon l'heure de la prise de vue, le matériel et la saison ;

Tout en connaissant leurs limites, les photomontages sont cependant essentiels dans une étude d'impact. Ils sont assez fiables pour donner une perception globale de la vue, c'est à dire la distribution, la position et la taille des éoliennes par rapport au paysage.

Méthodologie de lecture du cahier de photomontages

Les points de vue pour les simulations visuelles représentées en page suivante ont été choisis afin de présenter les différents types de perception évoqués dans le diagnostic : perceptions proches, semi-éloignées et éloignées, depuis les éléments de patrimoine, l'habitat, les voies de communication, ainsi que les intervisibilités avec les autres projets éoliens présents dans les aires d'étude.

Dans le choix des points de vue, il a été recherché le cas le plus impactant. Ainsi, les éoliennes sont représentées orientées avec le rotor de face et le cas échéant, la couleur des éoliennes a été renforcée pour améliorer la lecture du photomontage en restant un maximum cohérent avec les conditions réelles de visibilité.

En l'absence de perception des éoliennes, le montage schématique (icône verte) indique leur emplacement au-delà des masques visuels.

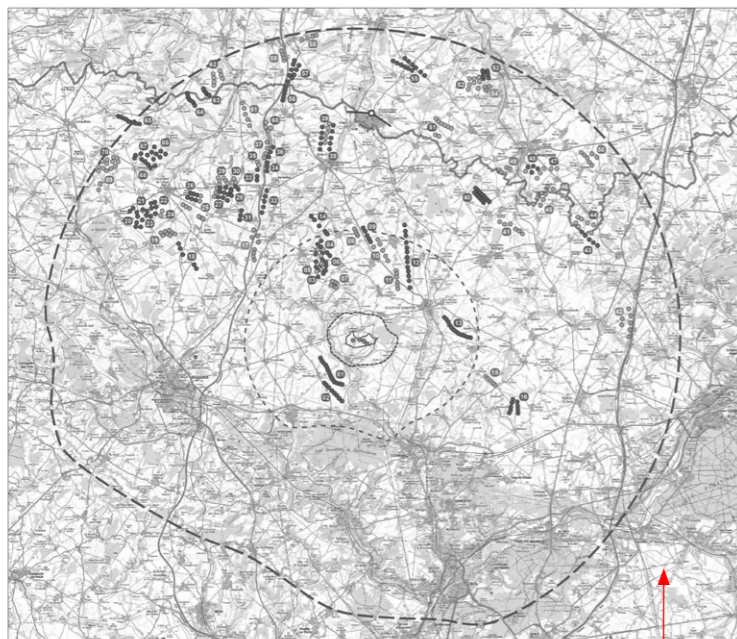
Numéro et situation du photomontage.

Carte zoomée représentant la position précise du point de vue (fond topographique).

Panorama initial avec un angle de vue de 120°.

Photomontage permettant de visualiser l'implantation du parc éolien les Onze Septiers ainsi que l'ensemble des parcs éoliens présents dans l'aire d'étude éloignée.

Photomontage n°1 - Vue depuis la D109 à l'entrée Ouest de Folleville, sur le GR124 (commune de Folleville)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°21'27,3" N49°40'36,6"
- Altitude NGF du point : 151 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 22 297 m
- Condition de prise de vue : 17 janvier 2022 à 15:59
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40"



Commentaire paysager

Caractéristiques et informations sur le point de vue.

Carte dézoomée représentant la position et l'angle de vue du point de vue dans les aires d'étude.

Vue aérienne zoomée représentant la position précise du point de vue et son environnement immédiat.

Analyse paysagère du photomontage réalisée par le bureau d'étude paysager.

Méthodologie de lecture du cahier de photomontages (suite)

Mise en évidence des repères paysagers et des parcs éoliens. Seuls les parcs visibles sur le photomontage simulant la réalité sont légendés par leur numéro de référence et par leur nom (cf. carte de localisation pages suivantes).

Photomontage n°1 - Vue depuis la D109 à l'entrée Ouest de Folleville, sur le GR124 (commune de Folleville)
 Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté



Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage permettant de visualiser l'implantation du parc éolien les Echasses ainsi que l'ensemble des parcs éoliens présents dans l'aire d'étude éloignée. Lorsque les éoliennes du parc éolien les Echasses sont masquées par le relief ou des éléments paysagers, elles sont tout de même représentées schématiquement (icône verte).

 Représentation schématique (icône verte).

Le photomontage est équiangulaire, c'est à dire que lorsqu'on se place à 40 cm du document au format A3, les proportions des éoliennes sont les mêmes que dans la réalité.

La distance orthoscopique est la distance théorique à laquelle il convient de regarder le photomontage

Parc éolien Les Echasses
Point de vue dans l'aire d'étude éloignée

- Nom des parcs éoliens
- PARC EOLIEN LES ECHASSES
 - PARC EOLIEN DU CHEMIN DES HAGUENETS (n°1)
 - PARC EOLIEN DES HAGUENETS EST&SUD (n°2)
 - PARC EOLIEN NORDEX XXVIII SAS (n°3)
 - PARC EOLIEN DES COMMUNES DE NOYERS-ST-MARTIN ET THIEUX (n°4)
 - PARC EOLIEN DU CORNOUILLER (n°5)
 - PARC EOLIEN LES HAUTS BOULEAUX (n°6)
 - PARC EOLIEN DE VALESCOURT (n°7)
 - PARC EOLIEN DE LA CENSE (n°8)
 - PARC EOLIEN DE CAMPREMY / BONVILLERS (n°9)
 - PARC EOLIEN DE LA RUE-SAINT-PIERRE (n°10)
 - PARC EOLIEN DE CATILLON FUMECHON (n°11)
 - PARC EOLIEN DE LA CROISSETTE (n°12)
 - PARC EOLIEN DU CHEMIN DU BOIS HUBERT (n°13)
 - PARC EOLIEN LA MARETTE (n°14)
 - PARC EOLIEN HAUSSU (n°15)
 - PARC EOLIEN DE LA PLAINE D'ESTREES (n°16)
 - PARC EOLIEN LES FROIDS VENTS (n°17)
 - PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT 3 (n°18)
 - PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE BOVES (n°19)
 - PARC EOLIEN DE LIHUS II (n°20)
 - PARC EOLIEN DE LIHUS (n°21)
 - PARC EOLIEN DE LA GARENNE (n°22)
 - PARC EOLIEN DU MUGUET (n°23)
 - PARC EOLIEN DE LA GARENNE (n°24)
 - PARC EOLIEN DU MOULIN MALINOT (n°25)
 - PARC EOLIEN DE LA DEMIE LIEUE (n°26)
 - PARC EOLIEN LE CHEMIN BLANC (n°27)
 - PARC EOLIEN D OURSEL MAISON (n°28)
 - PARC EOLIEN LE COQLIAMONT (n°29)
 - PARC EOLIEN LES HAILLIS (n°30)
 - PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT 4 (n°31)
 - PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT 1 (n°32)
 - PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT 2 (n°33)
 - PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT 5 (n°34)
 - PARC EOLIEN LES BEAUX VOISINS (n°35)
 - PARC EOLIEN DU BI-HERBIN (n°36)
 - PARC EOLIEN DU MONT HERBE (n°37)
 - PARC EOLIEN DE BRETEUIL ET ESQUENNOY (n°38)
 - PARC EOLIEN DU BOIS RICART (n°39)
 - PARC EOLIEN CHAMP FEUILLANT (n°40)
 - PARC EOLIEN DE LA VALLEE MARTINOT (n°41)
 - PARC EOLIEN HAUT DU MOULIN (n°42)
 - PARC EOLIEN DU CHAMP CHARDON (n°43)
 - PARC EOLIEN DU ROLLOT II (n°44)
 - PARC EOLIEN DU BALINOT (n°45)
 - PARC EOLIEN DU FRESTOY (n°46)
 - PARC EOLIEN LES GARACHES (n°47)
 - PARC EOLIEN DU MOULIN A CHEVAL (n°48)
 - PARC EOLIEN DU MOULIN (n°49)
 - PARC EOLIEN DU MONT AUBIN (n°50)
 - PARC EOLIEN DE L EPINETTE (n°51)
 - PARC EOLIEN DU BOIS DE LA HAYETTE (n°52)
 - PARC EOLIEN DE HARGICOURT (n°53)
 - PARC EOLIEN DE FILESCAMPS (n°54)
 - PARC EOLIEN DE VAL DE NOYE (n°55)
 - PARC EOLIEN MOULIN DE LA SOMME (n°56)
 - PARC EOLIEN LE QUINT (n°57)
 - PARC EOLIEN DU CAMP THIBAUT (n°58)
 - PARC EOLIEN DU BOSQUEL (n°59)
 - PARC EOLIEN DES CAPUCINES (n°60)
 - PARC EOLIEN LA BELLEUSE (n°61)
 - PARC EOLIEN DE LAVACQUERIE (n°62)
 - PARC EOLIEN DE MARENDEUIL (n°63)
 - PARC EOLIEN DE MONT-MOYEN (n°64)
 - PARC EOLIEN HETOMESNIL 1 (n°65)
 - PARC EOLIEN HETOMESNIL 2 (n°66)
 - PARC EOLIEN DE GREZ LE HAMEL (n°67)
 - PARC EOLIEN DES BOIS GALLETS (n°68)

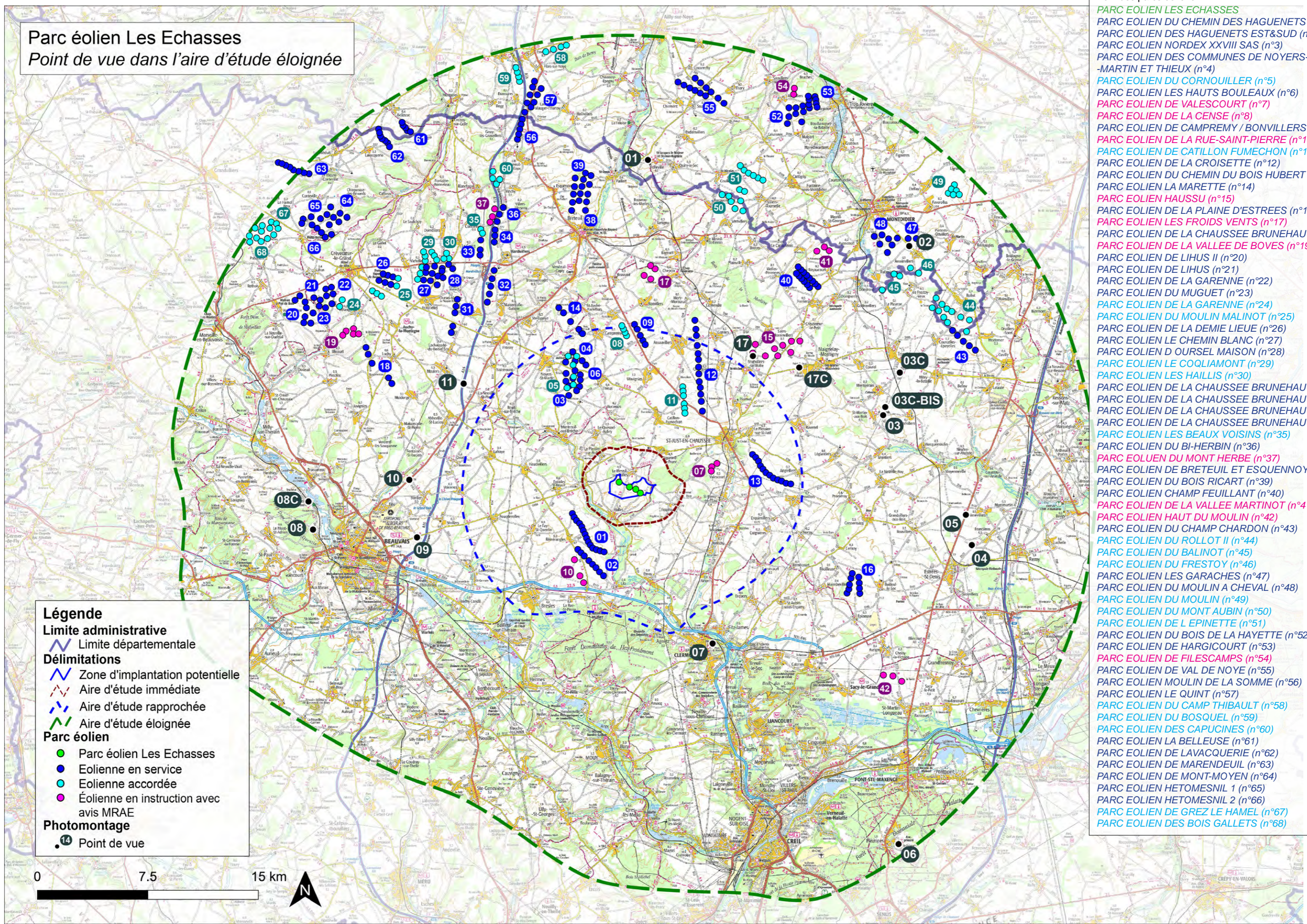
Légende

Limite administrative
 Limite départementale

Délimitations
 Zone d'implantation potentielle
 Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée
 Aire d'étude éloignée

Parc éolien
 Parc éolien Les Echasses
 Eolienne en service
 Eolienne accordée
 Éolienne en instruction avec avis MRAE

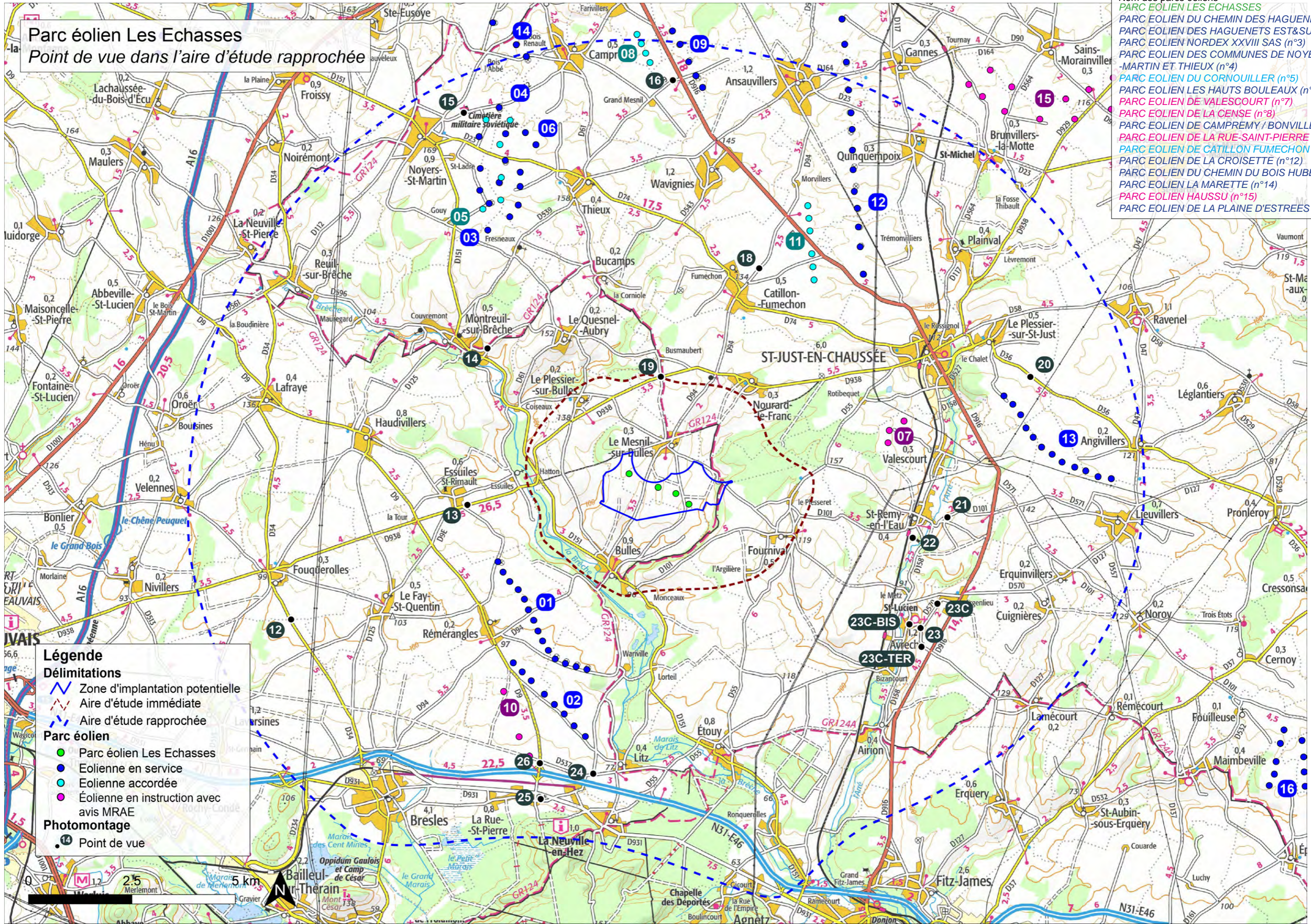
Photomontage
 Point de vue



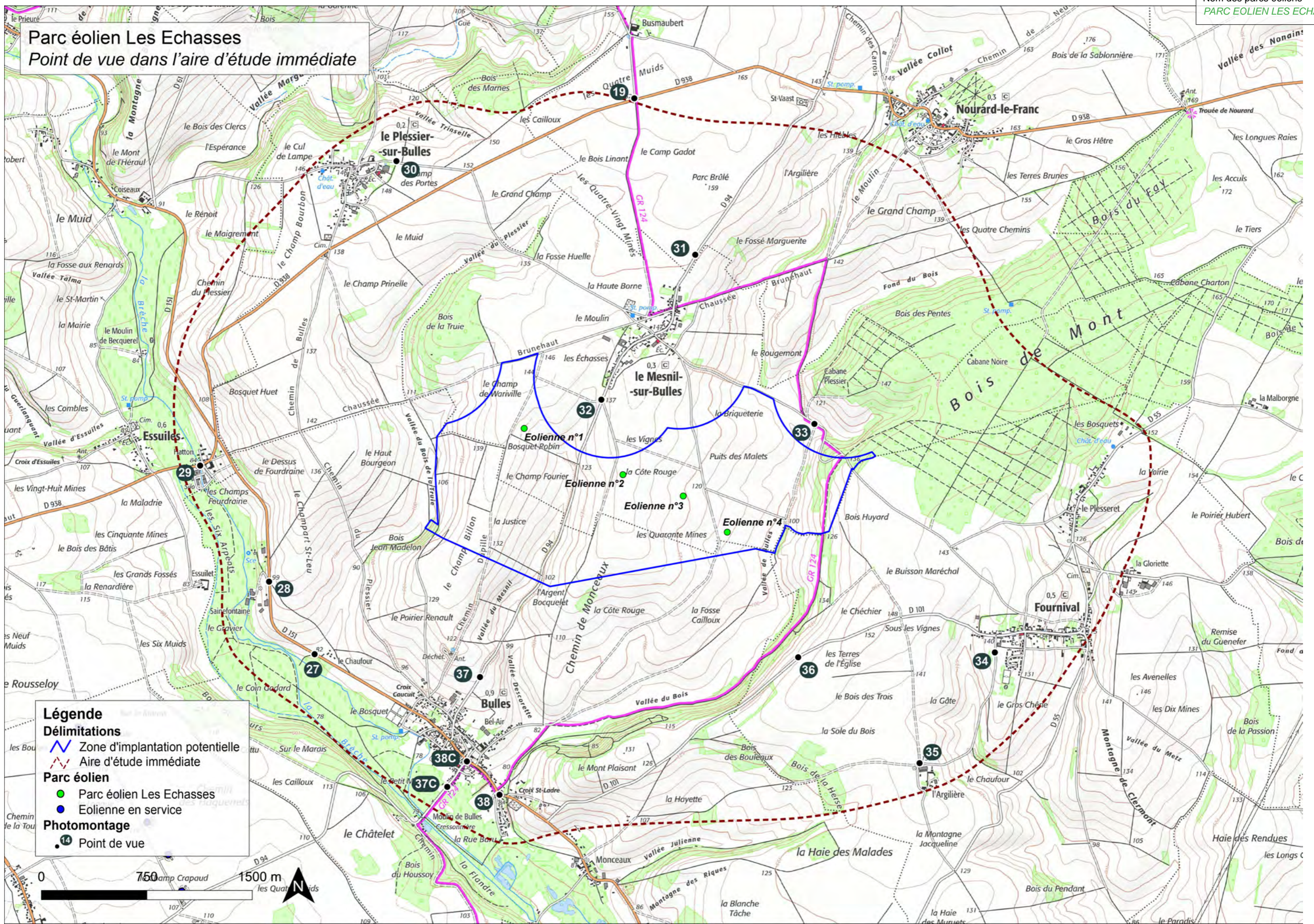
Parc éolien Les Echasses

Point de vue dans l'aire d'étude rapprochée

- Nom des parcs éoliens
PARC EOLIEN LES ECHASSES
 PARC EOLIEN DU CHEMIN DES HAGUENETS (n°1)
 PARC EOLIEN DES HAGUENETS EST&SUD (n°2)
 PARC EOLIEN NORDEX XXVIII SAS (n°3)
 PARC EOLIEN DES COMMUNES DE NOYERS-ST-MARTIN ET THIEUX (n°4)
 PARC EOLIEN DU CORNOUILLER (n°5)
 PARC EOLIEN LES HAUTS BOULEAUX (n°6)
 PARC EOLIEN DE VALESCOURT (n°7)
 PARC EOLIEN DE LA CENSE (n°8)
 PARC EOLIEN DE CAMPREMY / BONVILLERS (n°9)
 PARC EOLIEN DE LA RUE-SAINT-PIERRE (n°10)
 PARC EOLIEN DE CATILLON FUMECHON (n°11)
 PARC EOLIEN DE LA CROISSETTE (n°12)
 PARC EOLIEN DU CHEMIN DU BOIS HUBERT (n°13)
 PARC EOLIEN LA MARETTE (n°14)
 PARC EOLIEN HAUSSU (n°15)
 PARC EOLIEN DE LA PLAINE D'ESTREES (n°16)



Parc éolien Les Echasses
Point de vue dans l'aire d'étude immédiate



Légende

Délimitations

- Zone d'implantation potentielle
- - - Aire d'étude immédiate

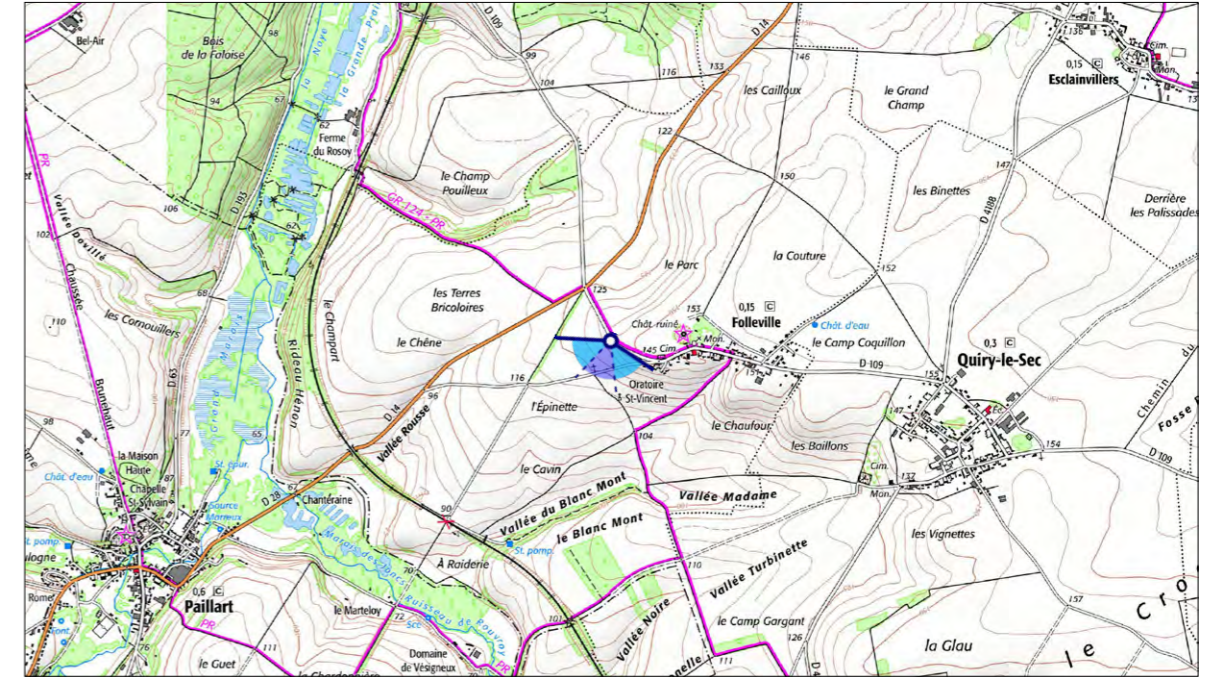
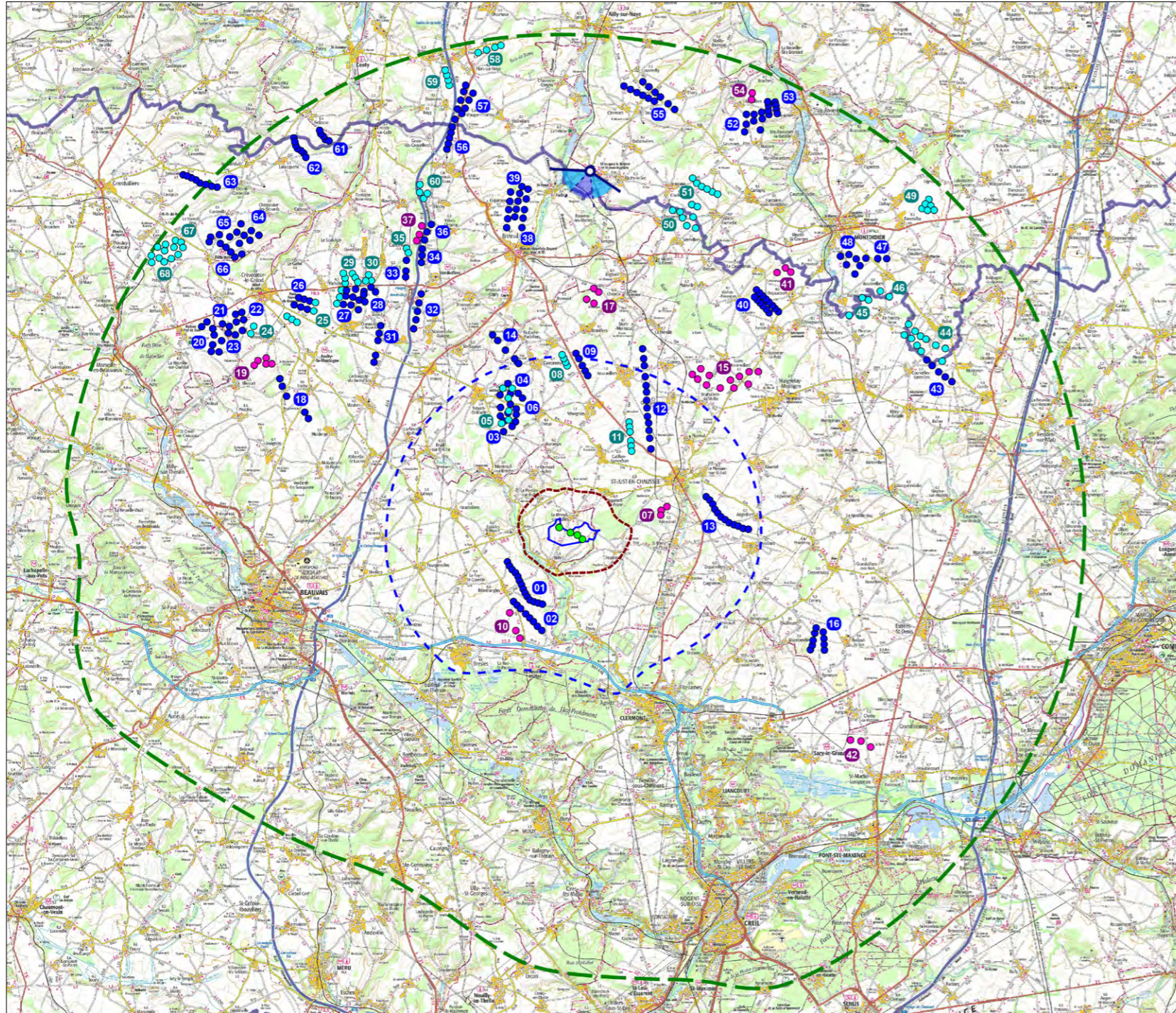
Parc éolien

- Parc éolien Les Echasses
- Eolienne en service

Photomontage

- 14 Point de vue

Photomontage n°1 - Vue depuis la D109 à l'entrée Ouest de Folleville, sur le GR124 (commune de Folleville)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°21'27,3" N49°40'36,6"
- Altitude NGF du point : 151 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 22 021 m
- Condition de prise de vue : 17 janvier 2022 à 15:59
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



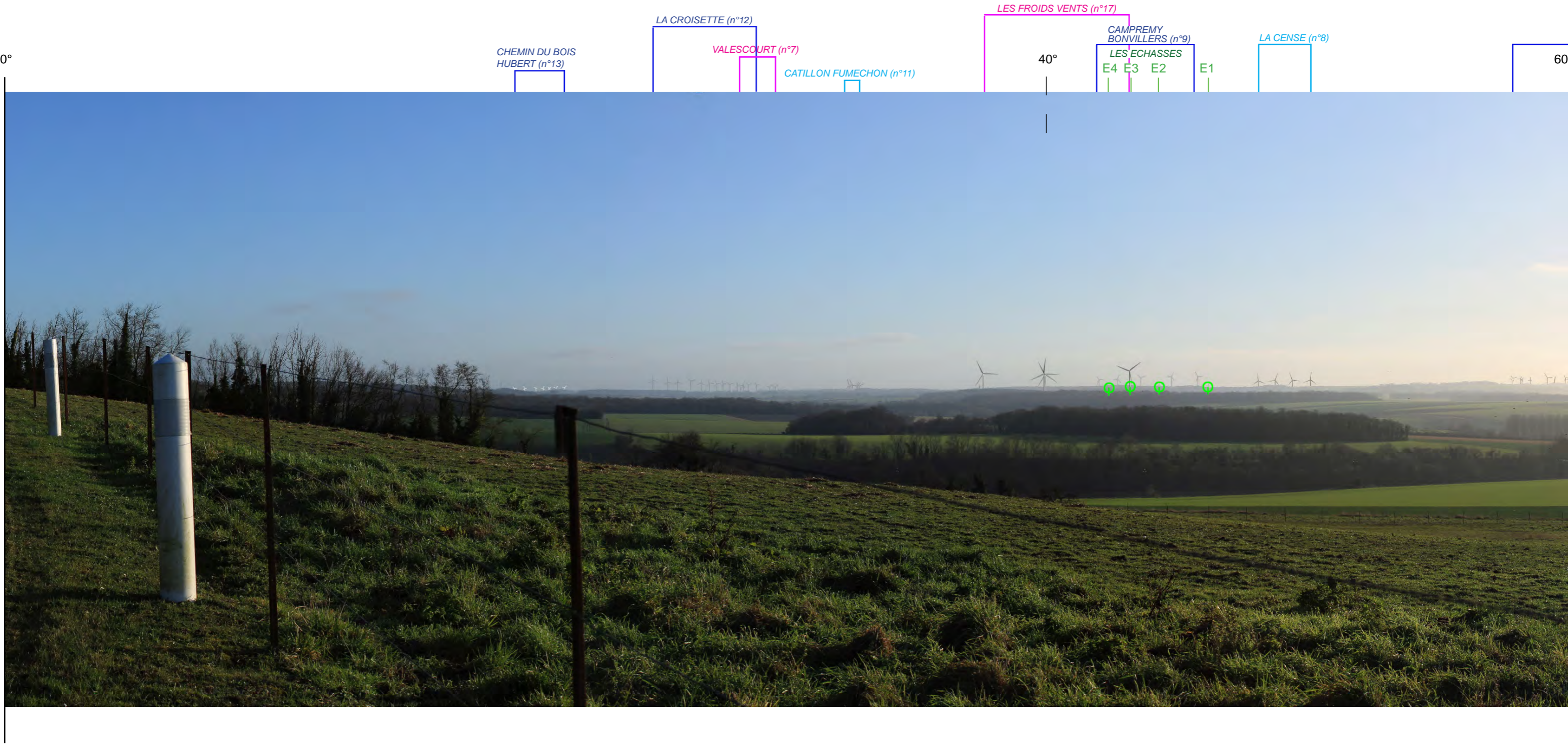
Commentaire paysager

Cette vue permet d'illustrer l'intégration du projet des Echasses depuis l'entrée ouest de Folleville et le GR124. Depuis ce point, situé sur les hauteurs de la vallée de la Noye, le paysage s'ouvre sur le Plateau Picard. Ce dernier se compose d'étendues agricoles ponctuées de nombreux boisements de densité variable. Malgré la présence de ce contexte boisé, le regard porte au loin. L'horizon boisé est animé par la présence de nombreuses éoliennes. A gauche, les parcs de la Croisettes, Campremy Bonvillers, Chemin du Bois Hubert (construits), Catillon Fumechon, Valescourt, les Froids Vents (en instruction) forment un linéaire d'éoliennes aéré et à échelle équivalente mis à part le parc les Froids Vents qui dominant légèrement. Le parc projeté des Echasses s'installe à l'arrière de ce linéaire éolien. Les quatre éoliennes du projet sont presque invisibles sur l'horizon du fait de leur taille apparente bien inférieure aux autres éoliennes présentes mais également par leur visibilité partielle (une grande partie des éoliennes étant masquée par les boisements du plateau). Inséré au sein d'un angle déjà pourvu par l'éolien, le projet n'amplifie pas l'angle occupé sur l'horizon.

Au centre et à droite de la prise de vue, les parcs et groupements de parcs sont espacés de respirations visuelles plus importantes. Les éoliennes des parcs de Breteuil et Esquennoy, Bois Ricart, Bi-Herbin et Mont Herbe attirent le regard. Installées plus proche de l'entrée ouest de Folleville, les éoliennes sont plus prégnantes sur l'horizon que le groupement auquel appartient le projet des Echasses.

L'impact paysager du projet est donc très faible.

Photomontage n°1 - Vue depuis la D109 à l'entrée Ouest de Folleville, sur le GR124 (commune de Folleville)
Vue orthoscopique 3x40°- Etat projeté



NORDEX XXVIII SAS (n°3)
NOYERS-ST-MARTIN ET THIEUX (n°4)
CORNOUILLER (n°5)
LES HAUTS BOULEAUX (n°6)

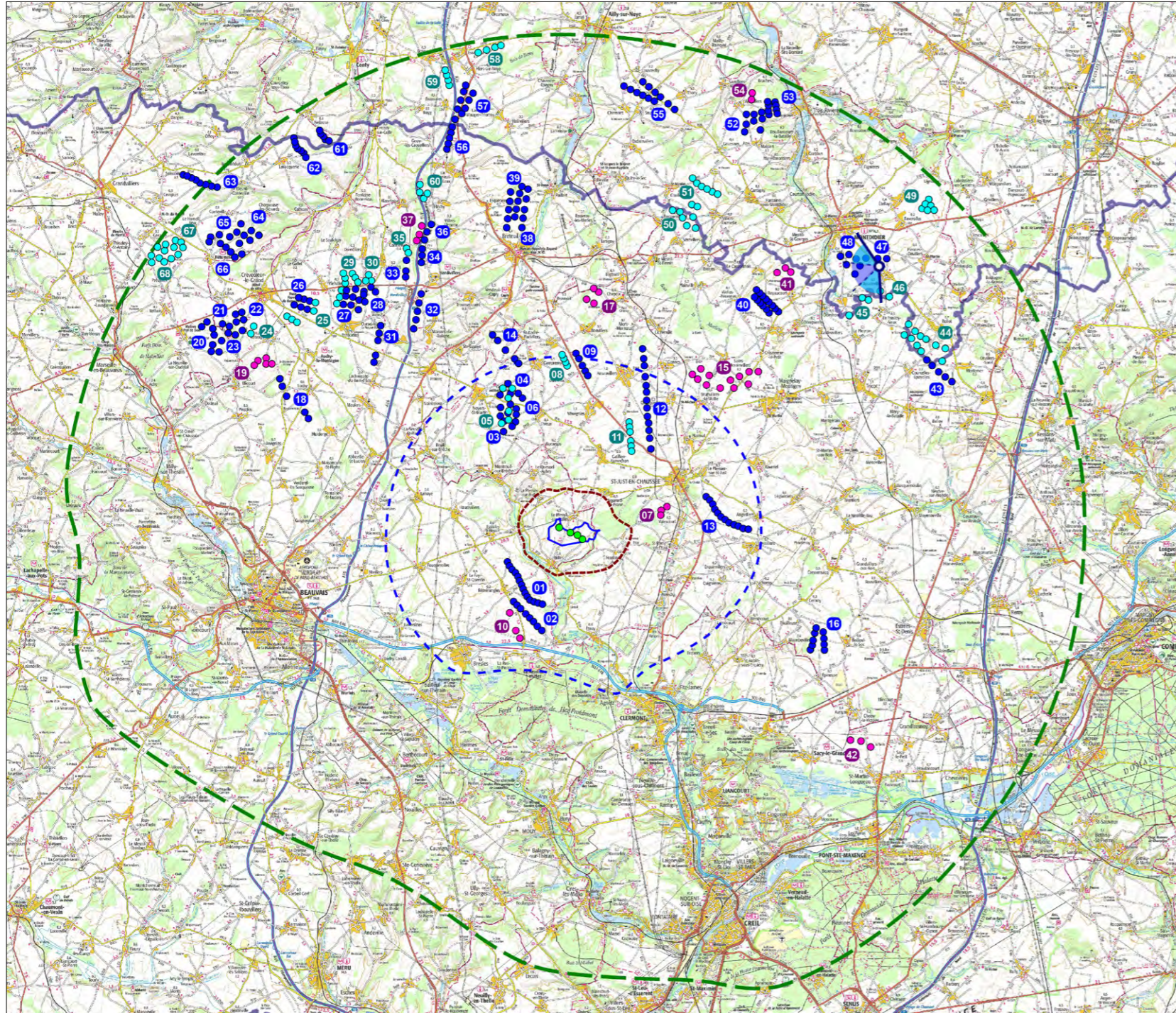
BRETEUIL ET ESQUENNOY (n°38)
DU BOIS RICART (n°39)

BI-HERBIN (n°36)
MONT HERBE (n°37)



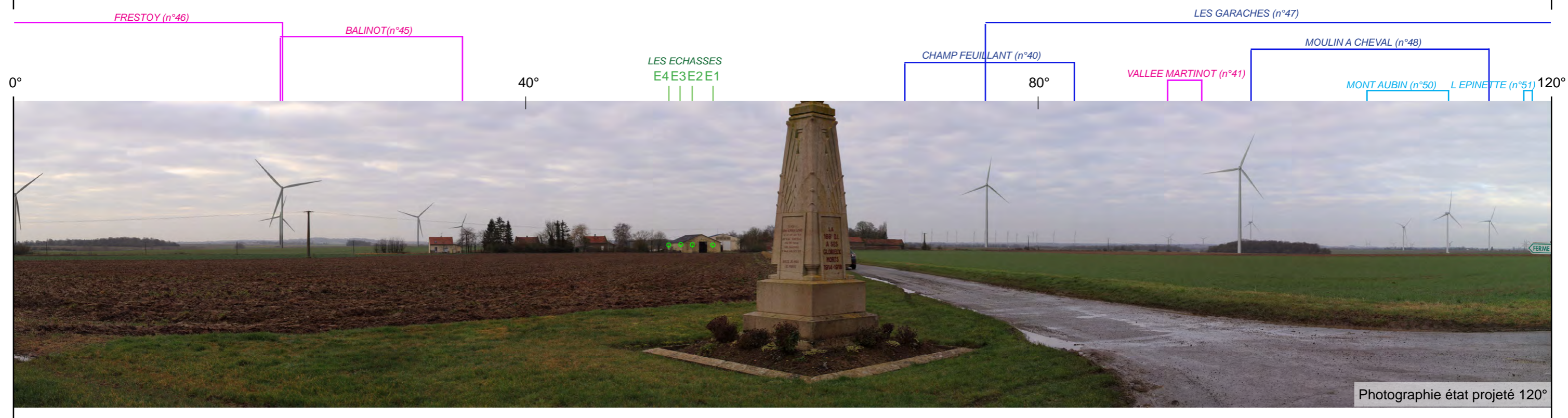
Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°2 - Vue depuis la D935 au nord-ouest d'Assainvillers (commune d'Assainvillers)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°36'10,4" N49°37'31,1"
- Altitude NGF du point : 91,5 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 24 778 m
- Condition de prise de vue : 11 janvier 2022 à 10:45
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Depuis la D395 au nord-ouest d'Assainvillers, le paysage est globalement ouvert par les parcelles agricoles qui composent le plateau du Santerre et du Vermontois. Quelques boisements ponctuels rythment le paysage et de nombreuses éoliennes viennent le compléter. A gauche de la Ferme Deloy, les parcs du Frestoy et de Balinot s'imposent dans le paysage quand ceux des Garaches et du Moulin à Cheval s'imposent à droite.

Le parc des Échasses n'est quant à lui pas visible depuis ce point de vue, masqué par les habitations de la ferme isolée.

L'impact paysager du projet est donc nul.

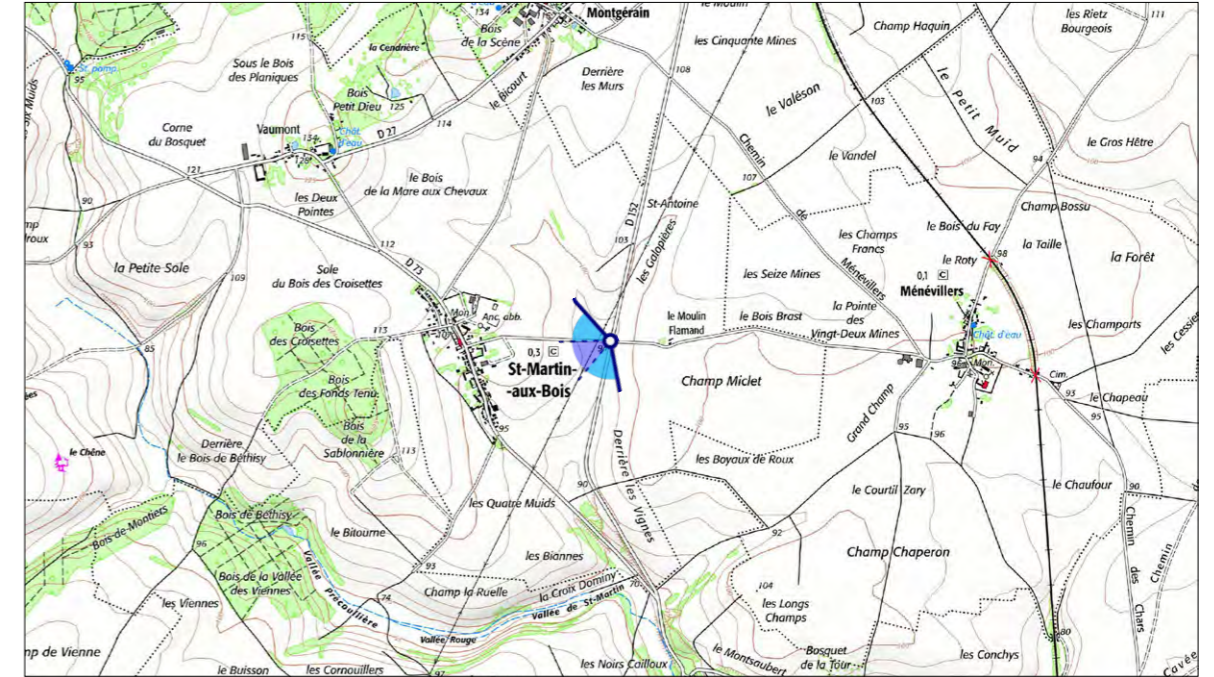
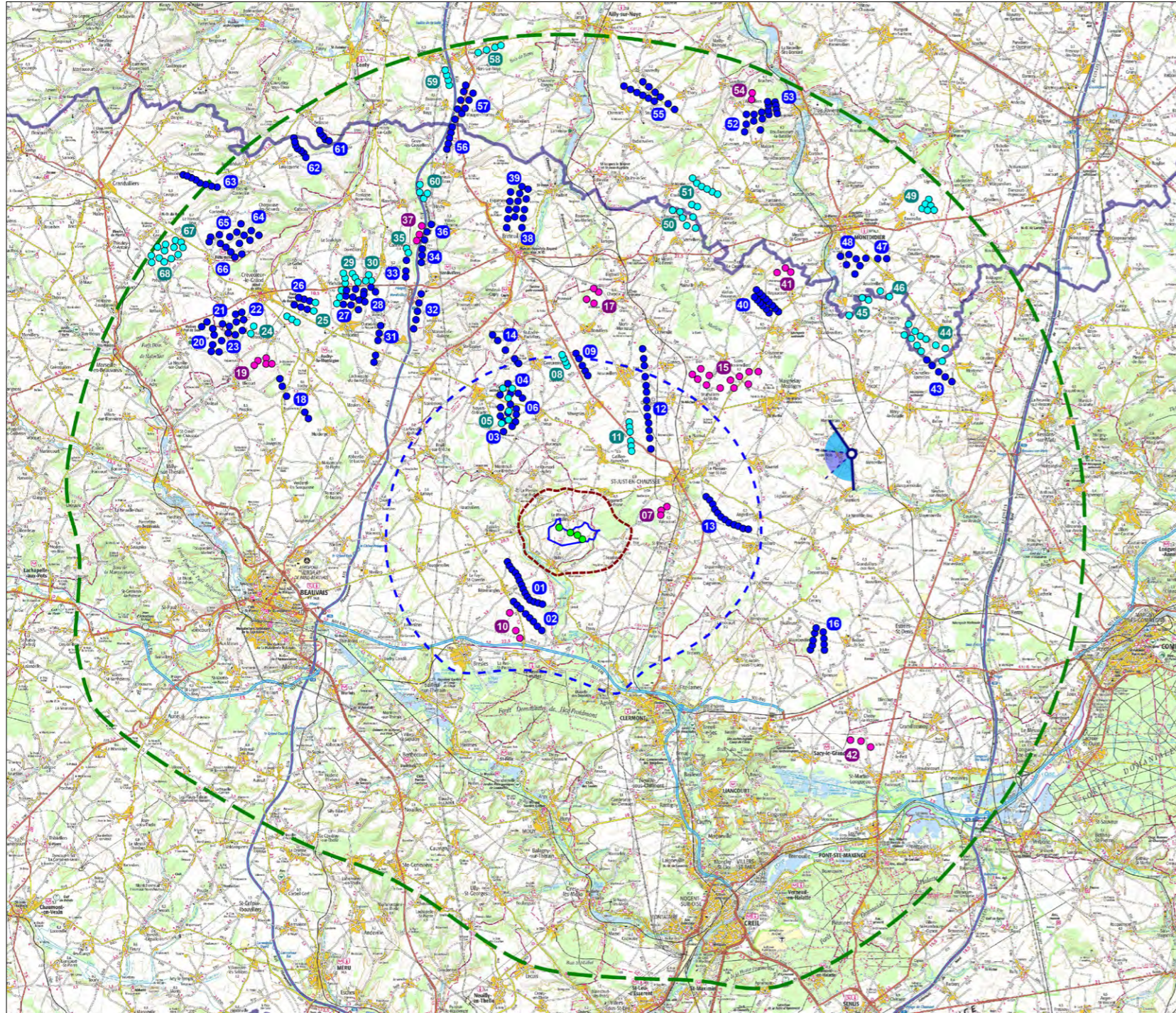
Photomontage n°2 - Vue depuis la D935 au nord-ouest d'Assainvillers (commune d'Assainvillers)
Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté





Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°3 - Vue depuis le croisement entre la C1 et la D152 (commune de Saint-Martin-au-Bois)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°34'48,1" N49°31'19,8"
- Altitude NGF du point : 100 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 17 335 m
- Condition de prise de vue : 11 janvier 2022 à 10:12
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°

LA PLAINE D'ESTREES (n°16)



Photographie état initial 120°

LA PLAINE D'ESTREES (n°16)



Photographie état projeté 120°

Commentaire paysager

Ce photomontage est pris au croisement entre la C1 et la D152 à l'est du village de Saint-Martin-aux-Bois. Vers le sud, le paysage est globalement ouvert par la présence d'étendues agricoles. Des éminences du relief marquent l'horizon. Vers l'ouest, le village de Saint-Martin-aux-Bois et les boisements situés à l'arrière des habitations ferment le paysage et bloquent les vues lointaines. L'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, monument historique, Site Patrimonial Remarquable et site classé, émerge à droite du village constituant un repère visuel dans le paysage. Prenant place à l'arrière du boisement et du village de Saint-Martin-aux-Bois, le projet des Echasses est invisible depuis ce point de vue. **L'impact paysager du projet est donc nul.**

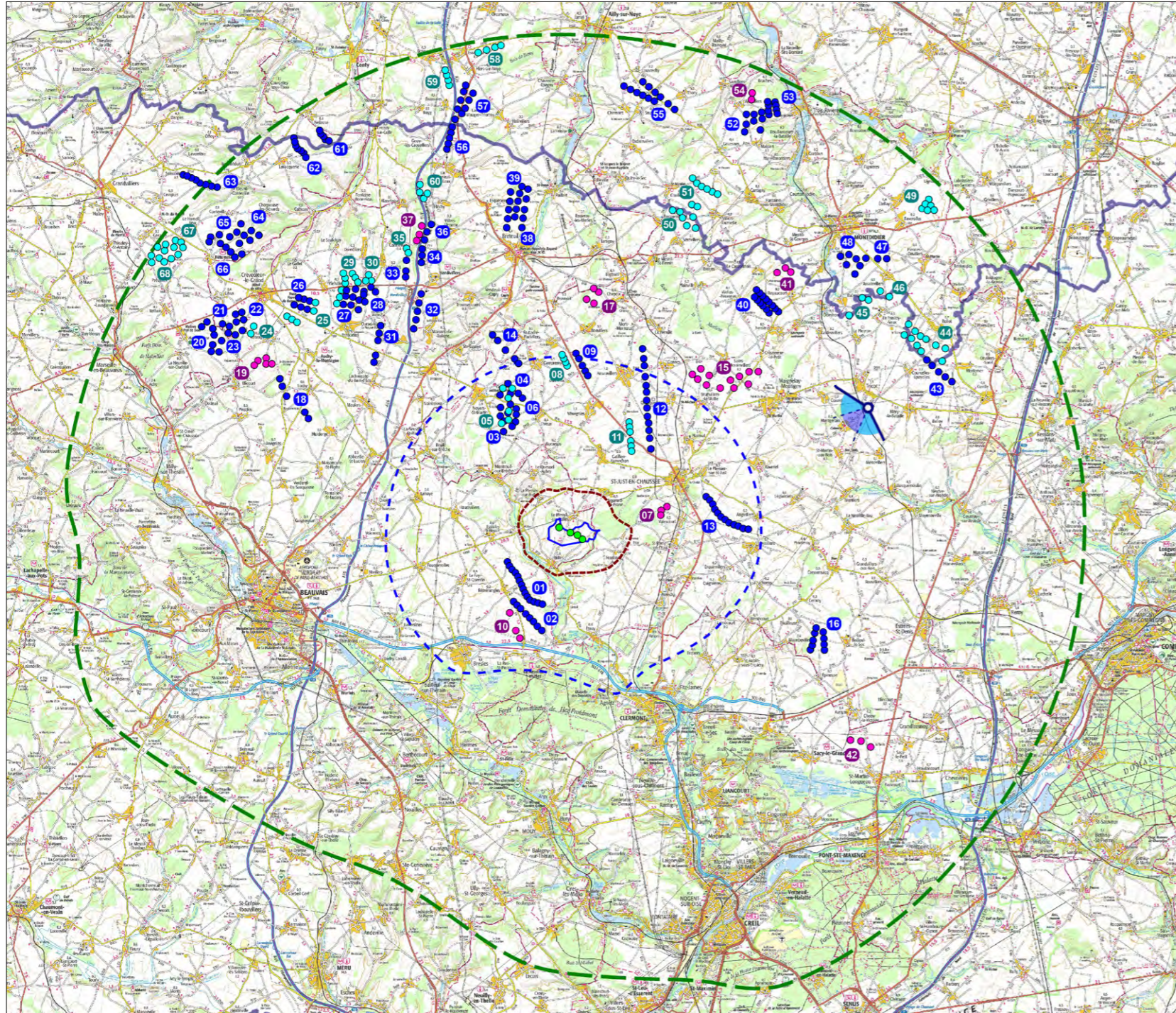
Photomontage n°3 - Vue depuis le croisement entre la C1 et la D152 (commune de Saint-Martin-au-Bois)
Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté





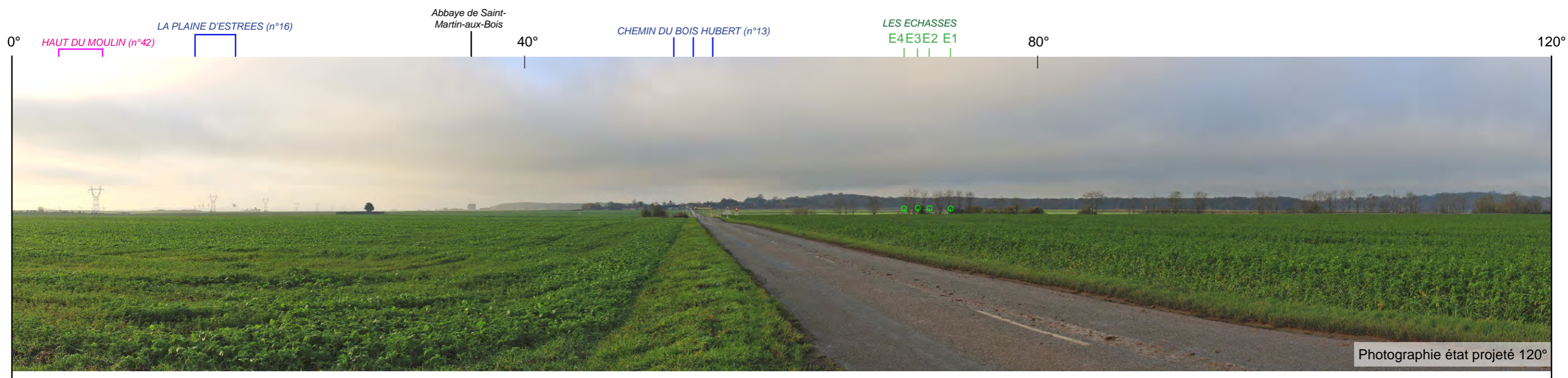
Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°3 C - Vue depuis la D27 au Sud de Tricot (commune de Tricot)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E002^{\circ}35'35.82''$ $N49^{\circ}32'48.82''$
- Altitude NGF du point : 110 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 19 244 m
- Condition de prise de vue : 26 novembre 2024 à 09:30
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque $3 \times 40^{\circ}$



Commentaire paysager

Situé sur la D27 au sud de Tricot, ce point de vue évalue la covisibilité potentielle entre l'abbaye de Saint-Martin-aux-bois et le projet Les Echasses. Bien que la vue soit ouverte grâce à des parcelles cultivées, une grande partie du photomontage est fermée sur le second plan par des boisements. L'abbaye se distingue sur la gauche de la route dans la continuité de cet arrière-plan végétal. Le projet des Echasses est entièrement masqué par la végétation et le relief, compte-tenu notamment d'une distance importante de plus de 19 km.

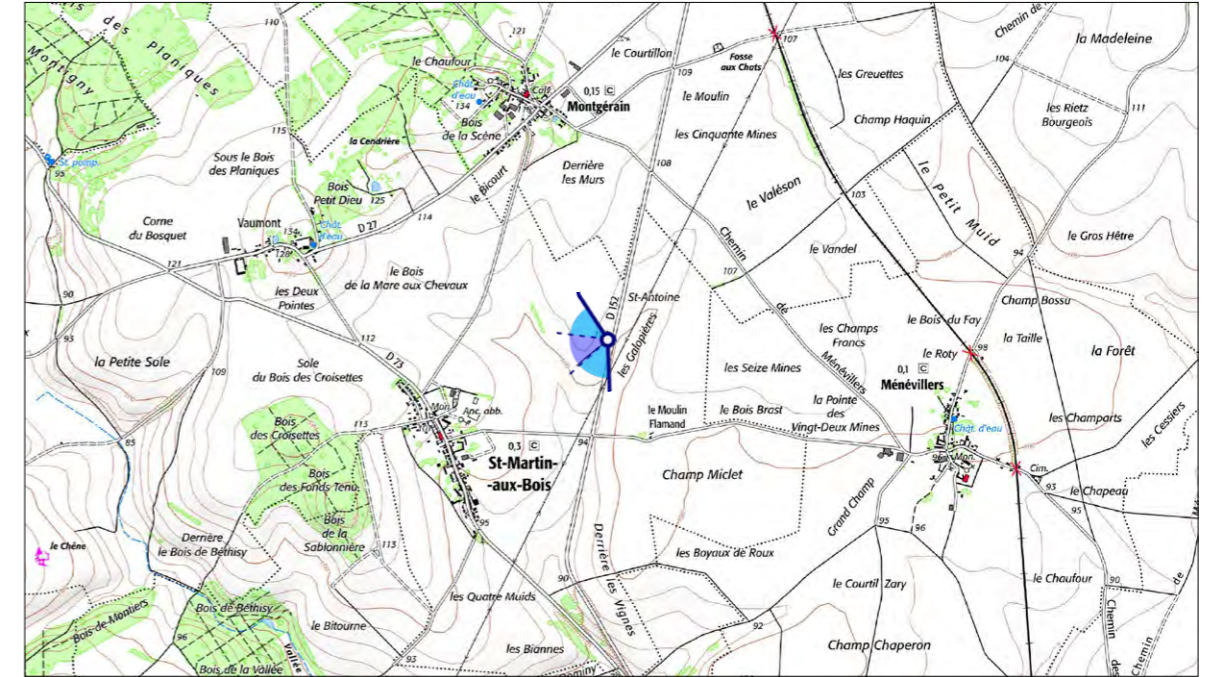
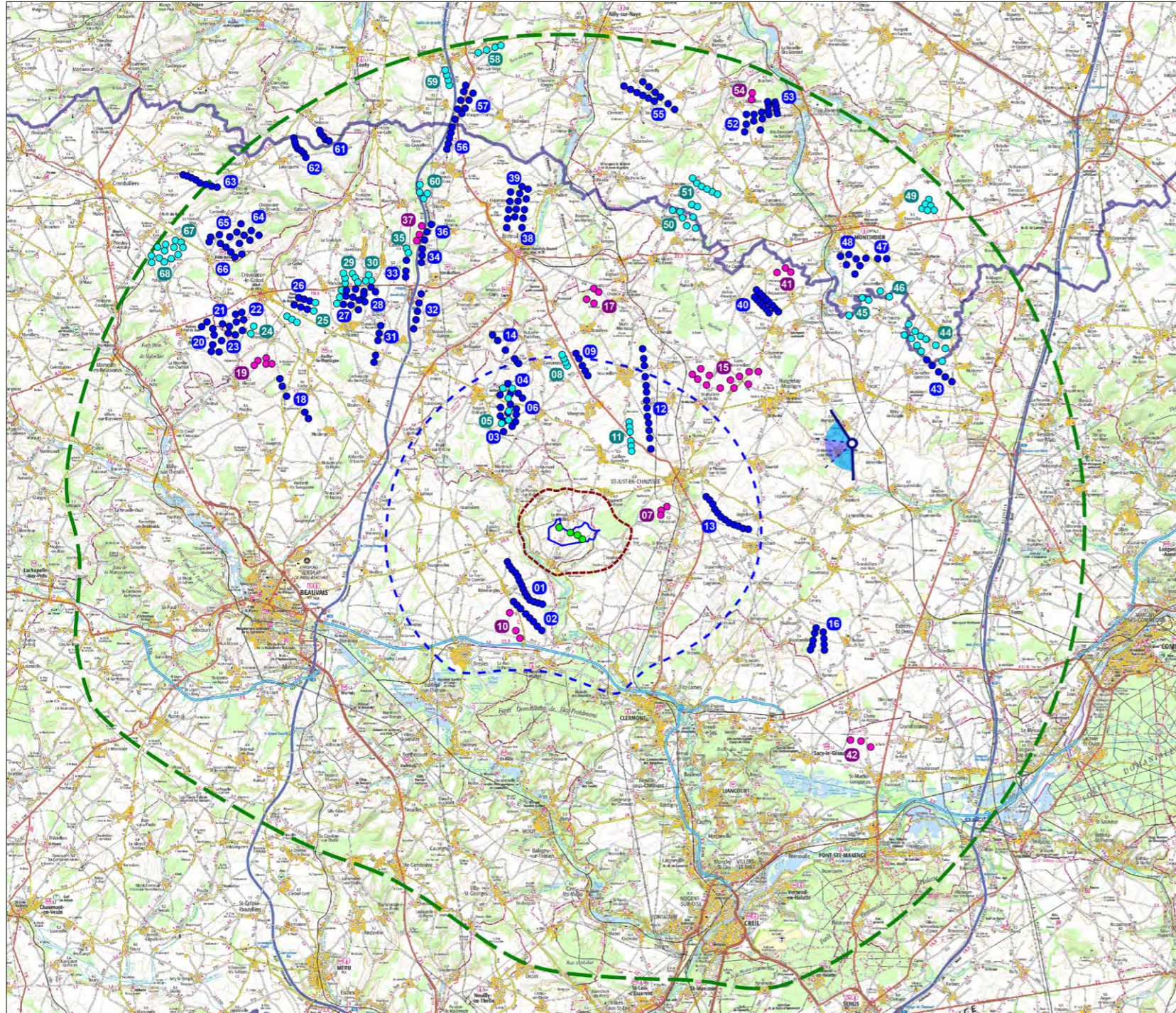
L'impact paysager du projet est nul.

Photomontage n°3 C - Vue depuis la D27 au Sud de Tricot (commune de Tricot)
Vue orthoscopique 3x40°- Etat projeté





Photomontage n°3 C BIS - Vue depuis la D152 au Nord-Est de St-Martin-aux-Bois (commune de St-Martin-aux-Bois)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E002^{\circ}34'52,8''$ $N49^{\circ}31'35,2''$
- Altitude NGF du point : 100 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 17 577 m
- Condition de prise de vue : 30 octobre 2024 à 11:42
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque $3 \times 40^{\circ}$



Commentaire paysager

Ce point de vue est situé légèrement plus au nord du photomontage n°3 afin de vérifier l'absence de covisibilité avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-bois. Tout comme ce dernier, quelques boisement émergent de part et d'autre de l'horizon ; l'abbaye se situant en premier plan au centre du photomontage.

Le projet des Echasses n'est pas visible depuis ce lieu où la végétation et le relief ferment la vue en direction du projet situé à plus de 17 km.

L'impact paysager du projet est nul.

Photomontage n°3 C BIS - Vue depuis la D152 au Nord-Est de St-Martin-aux-Bois (commune de St-Martin-aux-Bois)
Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté



60°

LES ECHASSES
E4 E3 E2 E1

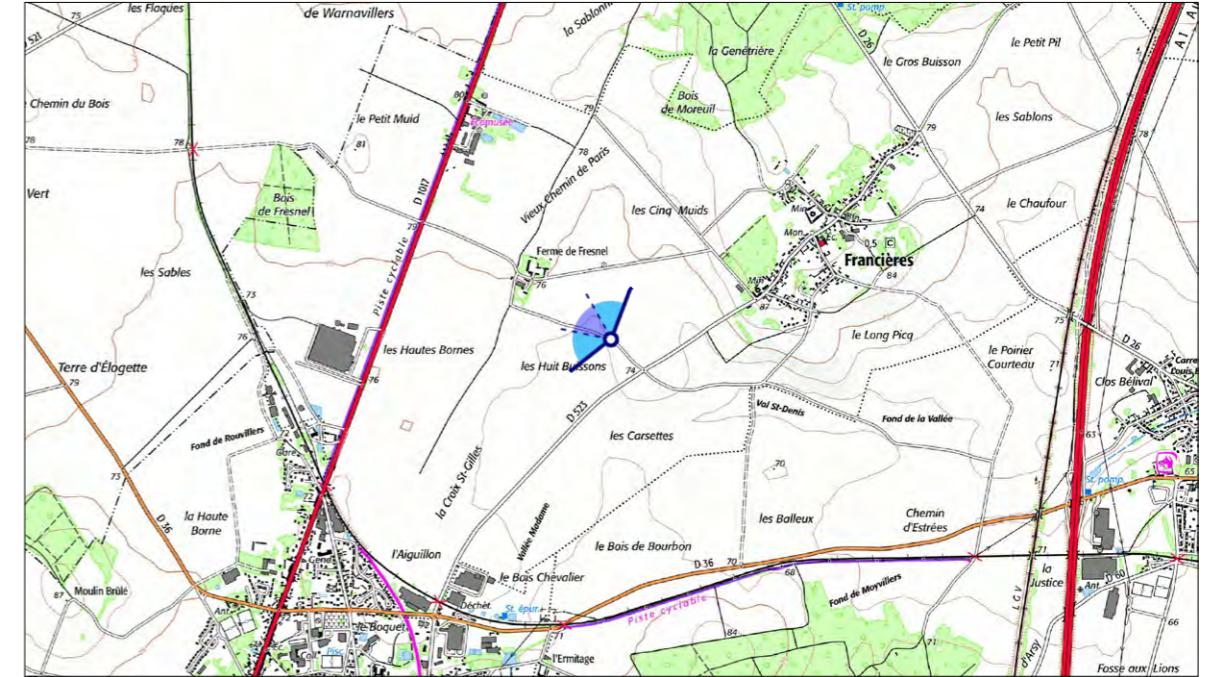
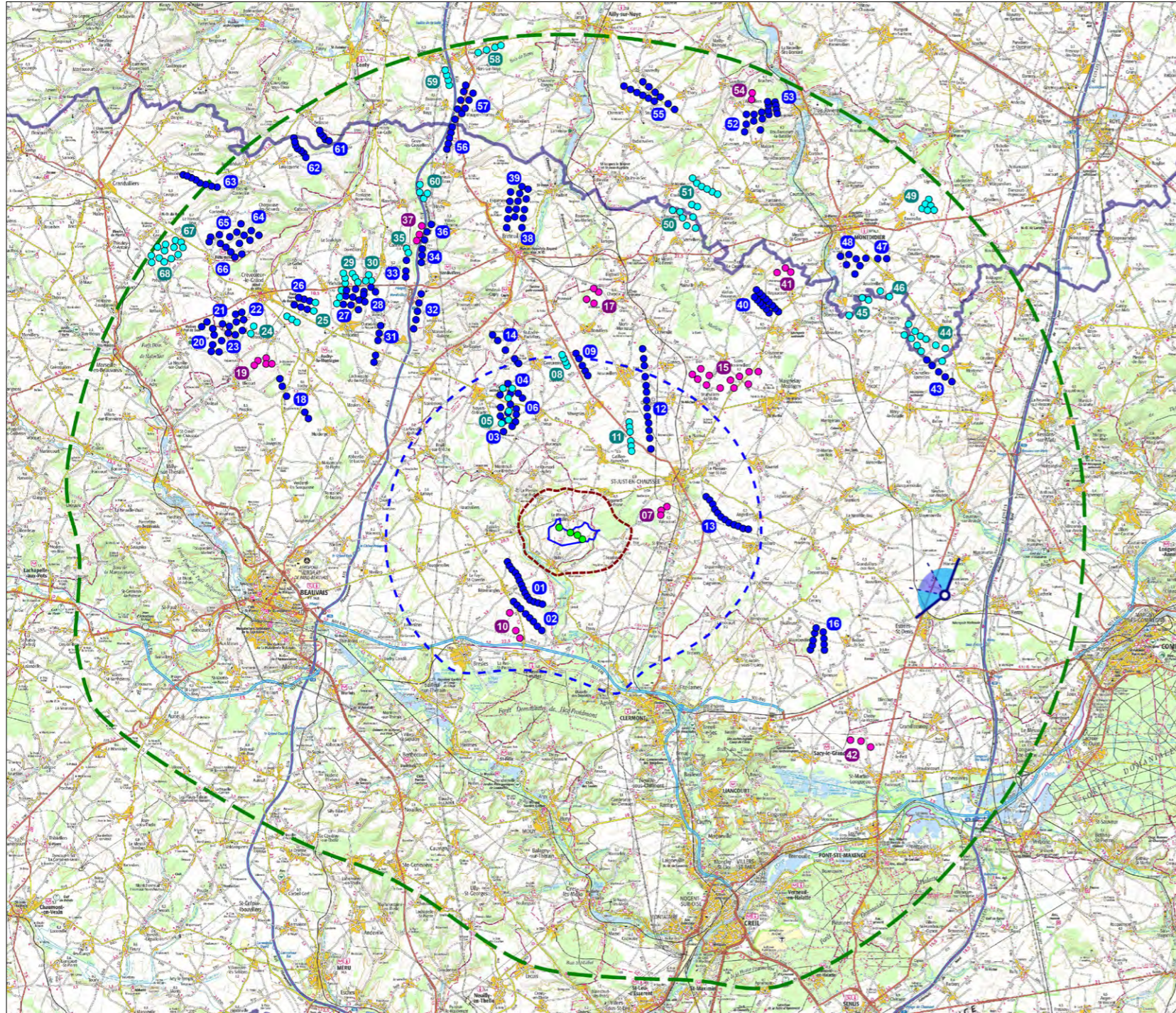
80°

120°



Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°4 - Vue depuis la route communale au sud-ouest de Francières (commune de Francières)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E002^{\circ}39'48,9''$ $N49^{\circ}26'35,5''$
- Altitude NGF du point : 70 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 22 760 m
- Condition de prise de vue : 18 janvier 2022 à 16:34
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque $3 \times 40^{\circ}$



Commentaire paysager

Ce point de vue est pris depuis le sud-ouest de Francières aux abords de la ferme de Fresnel.

Le paysage s'ouvre sur les larges étendues agricoles du Plateau Picard. Alors que la prédominance des champs cultivés laisse le regard porter au loin en direction du nord, le bois du Fresnel, la ferme éponyme, la zone industrielle d'Estrées Saint-Denis ainsi que le courtil qui cerne les habitations du village ferment l'horizon. Le linéaire de la D1017 se devine au-devant des bâtiments industriels d'Estrées Saint-Denis grâce aux arbres qui l'accompagnent et qui la matérialisent dans l'espace. Au nord de la ferme isolée, dans le prolongement visuel des bâtisses du hameau, émerge la cheminée de l'ancienne sucrerie inscrite de Francières. Quoique légèrement éloignée par rapport à la ferme du Fresnel, l'usine et cette dernière semblent faire partie d'un même ensemble.

A l'arrière du courtil d'Estrées Saint-Denis et de sa zone industrielle se dressent les éoliennes du parc de la Plaine d'Estrées. Les quatre éoliennes du projet des Échasses s'installent entre ce parc construit et la sucrerie. Nonobstant, installées à plus de 22 km, les éoliennes du parc projeté ne seront pas visibles depuis ce point de vue. Aucune co-visibilité avec l'usine protégée de Francières n'est donc relevée.

L'impact paysager du projet est nul.

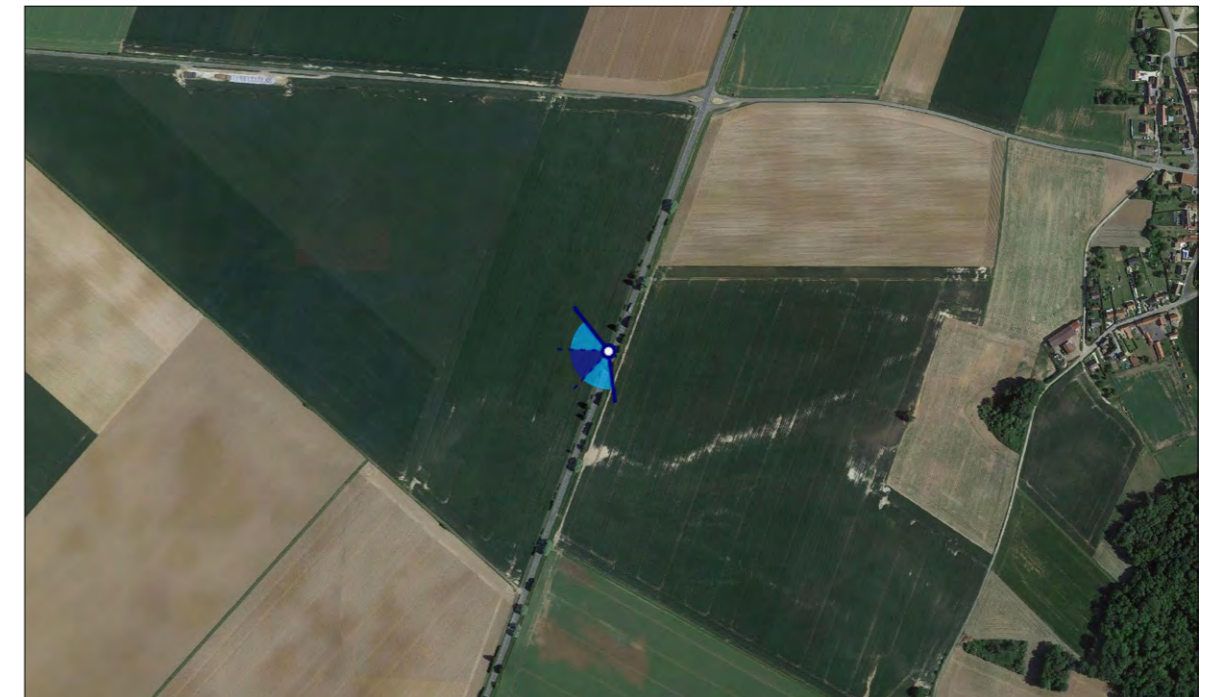
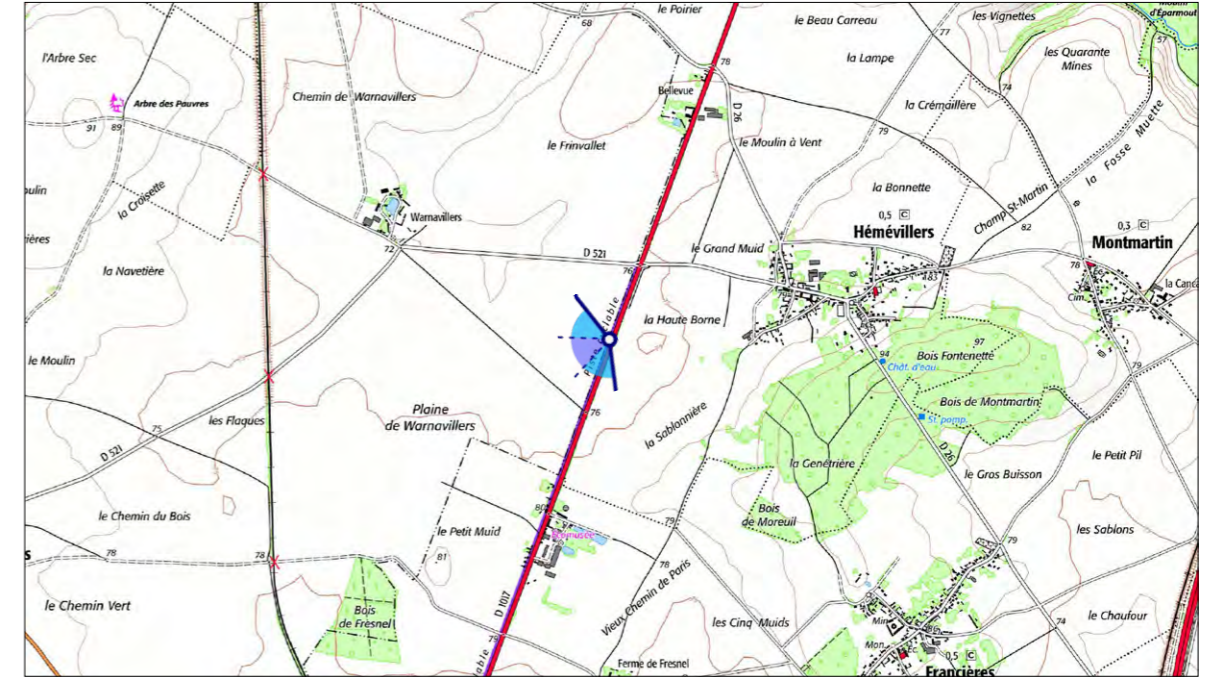
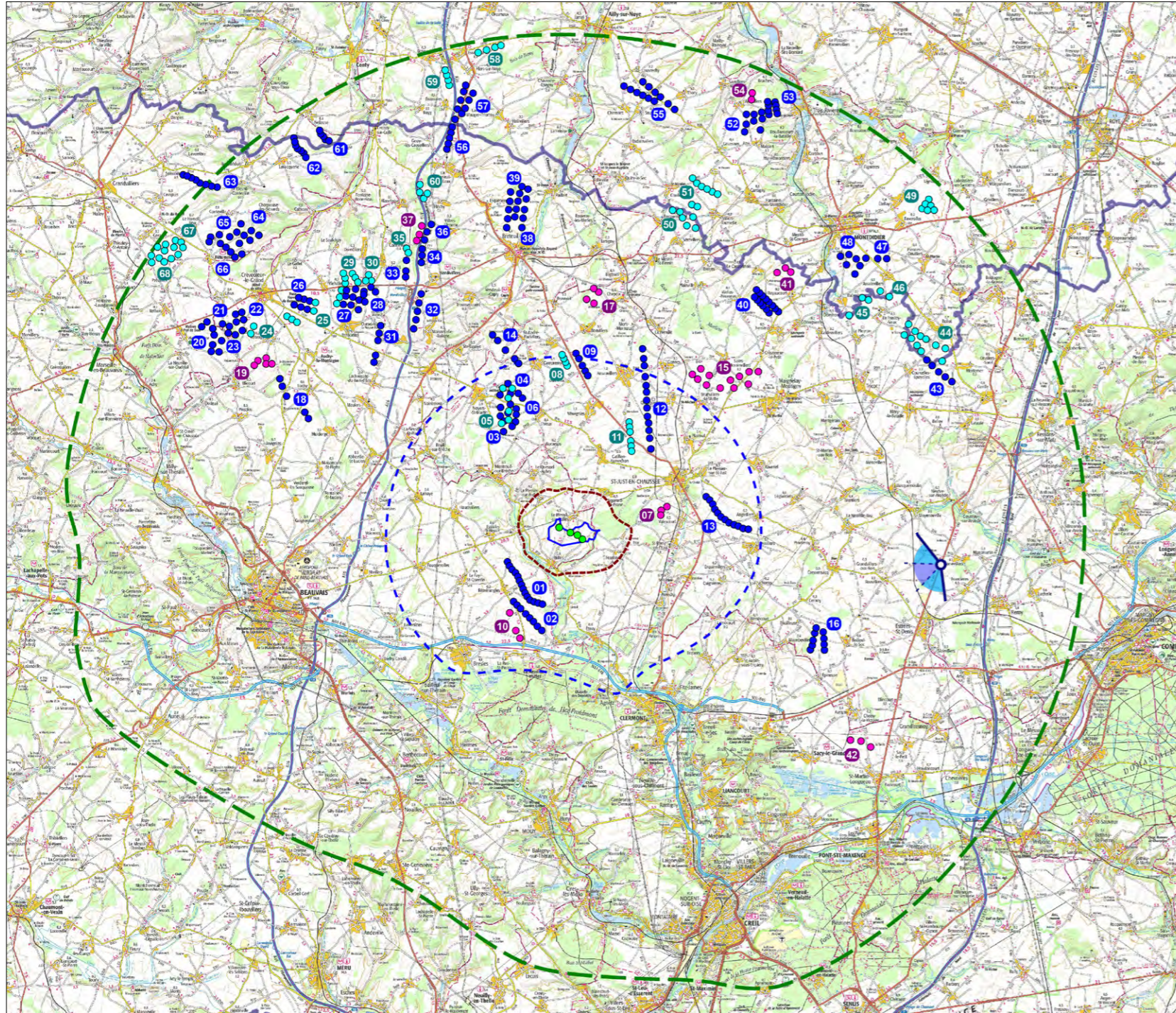
Photomontage n°4 - Vue depuis la route communale au sud-ouest de Francières (commune de Francières)
Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté





Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°5 - Vue depuis la D1017 au sud-ouest d'Hémévillers (commune d'Hémévillers)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°39'28,1" N49°27'42,9"
- Altitude NGF du point : 76 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 22 127 m
- Condition de prise de vue : 25 août 2017 à 09:14
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Ce point de vue permet d'illustrer la perception du projet des Échasses depuis la D1017 à hauteur de Hémevillers. Depuis cet axe, le paysage s'ouvre sur de larges étendues agricoles à perte de vue. Le regard porte au loin et peu d'éléments verticaux viennent renseigner sur l'échelle de ce paysage. Quelques boisements ponctuels, caractéristiques des paysages du Plateau Picard, associés aux courtils des hameaux et villages présents, viennent rythmer la vue et apporter de la matière à l'arrière-plan. Depuis ce point l'église classée de Neuville-Roy et les fermes protégées d'Eraines, d'Ereuse et de Saint-Julien-le-Pauvre se distinguent discrètement dans cet openfield.

Les parcs éoliens de la Plaine d'Estrées, de Chemin du Bois Hubert et de Valescourt complètent ce paysage. Installé à plus de 20 km du point de vue, le parc en projet des Échasses est quant à lui masqué par les boisements d'arrière-plan.

L'impact paysager du projet est nul.

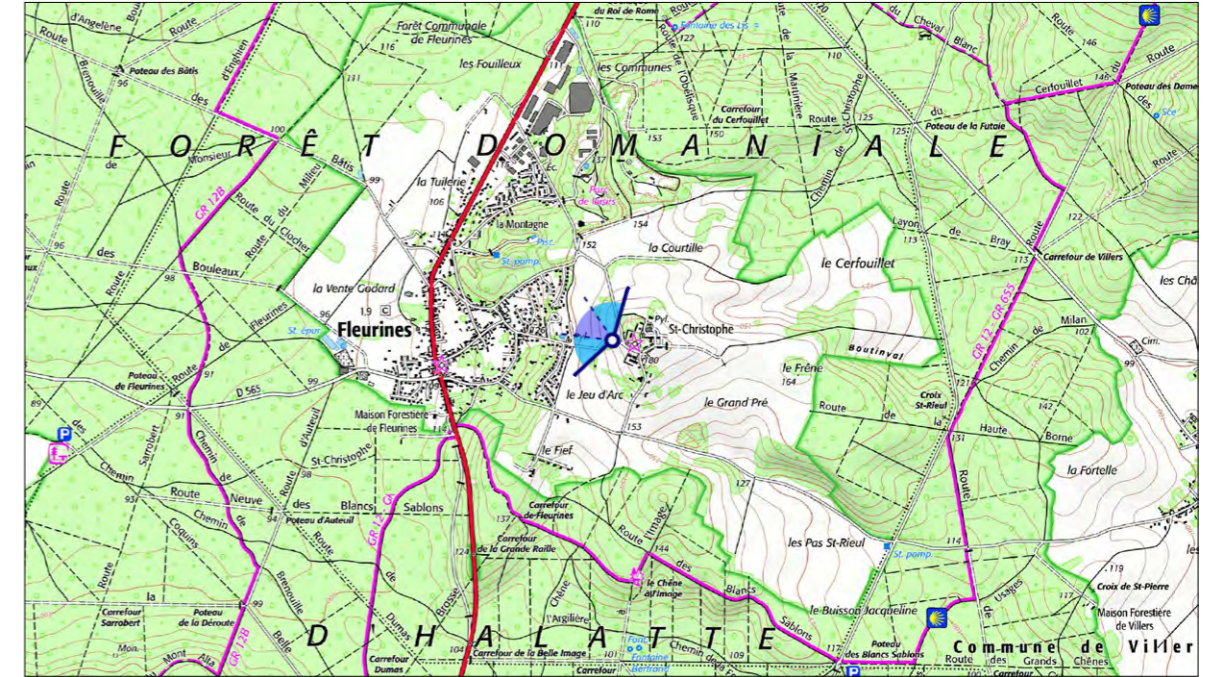
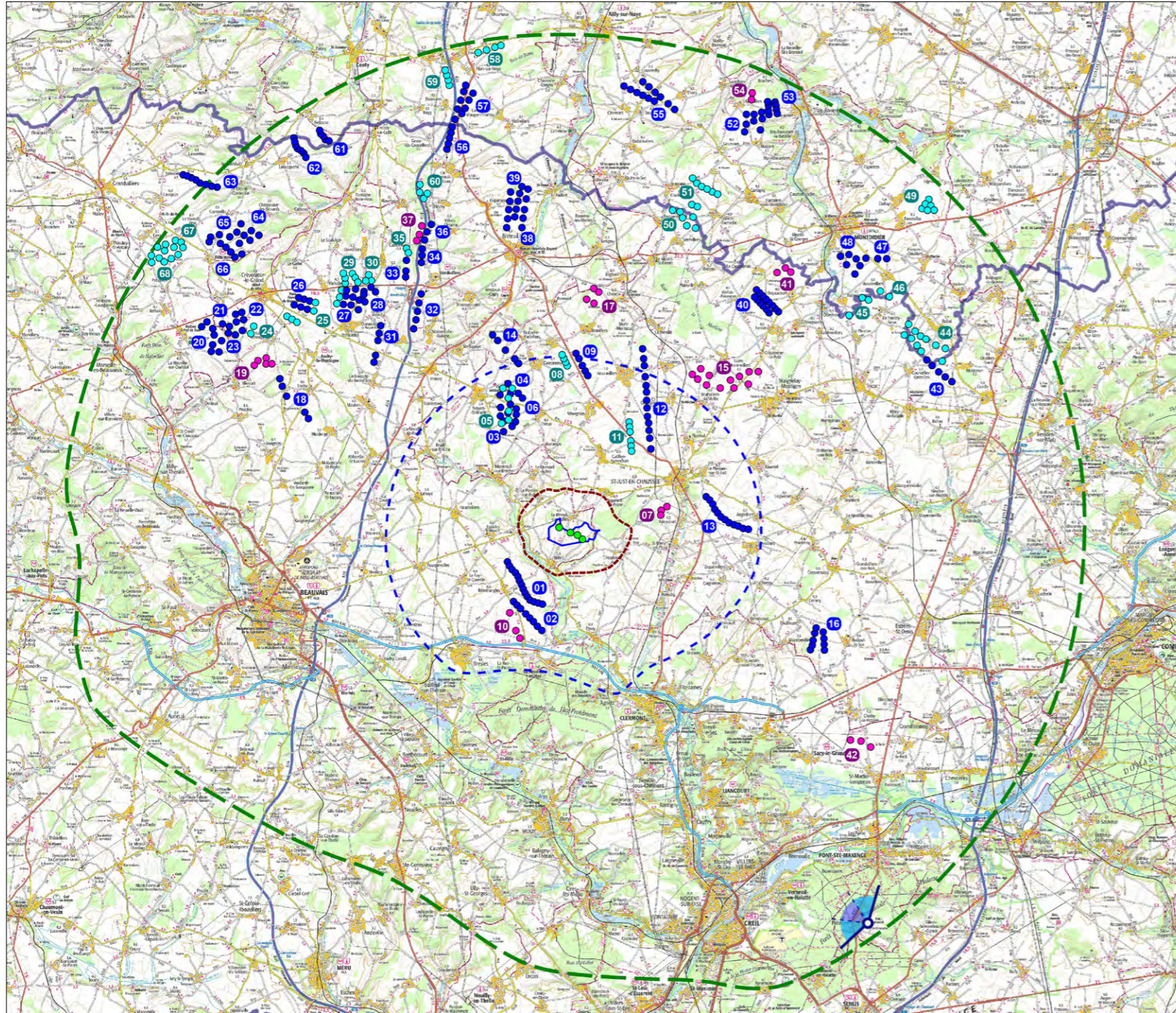
Photomontage n°5 - Vue depuis la D1017 au sud-ouest d'Hémévillers (commune d'Hémévillers)
Vue orthoscopique 3x40°- Etat projeté





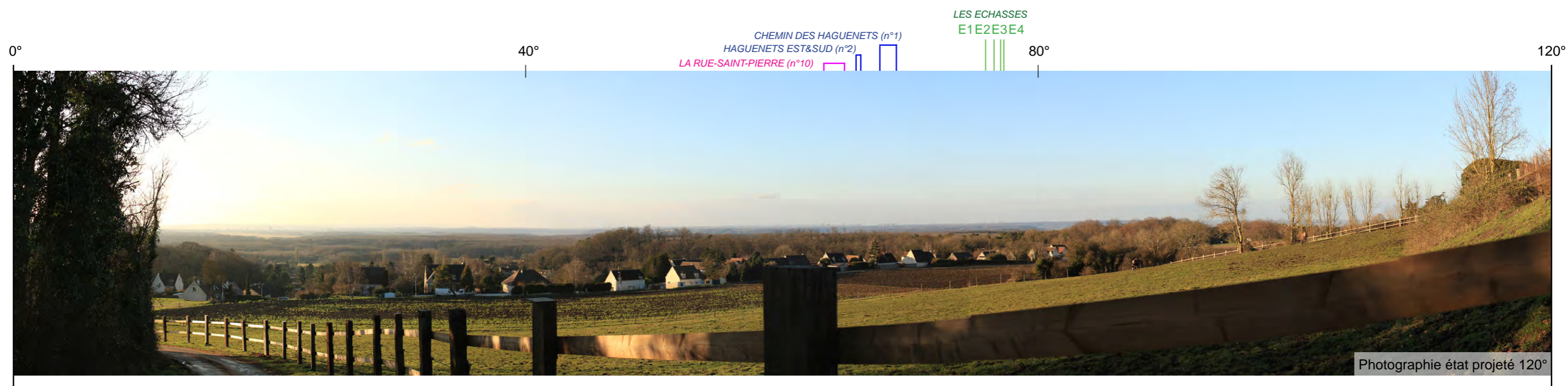
Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°6 - Vue depuis le haut de la rue Saint-Christophe à Fleurines (commune de Fleurines)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E002^{\circ}35'46,0''$ $N49^{\circ}15'37,8''$
- Altitude NGF du point : 167 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 29 540 m
- Condition de prise de vue : 18 janvier 2022 à 15:55
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Ce photomontage est pris depuis les hauteurs de Fleurine, au niveau du site classé de la butte de Saint-Christophe. Surplombant la vallée de l’Oise, cette butte offre un magnifique panorama sur le paysage vallonné du Clermontois vers le nord-ouest et sur le dense domaine forestier d’Halatte à l’est. Depuis ces hauteurs, le motif éolien est très discret sur l’horizon. On distingue très légèrement les pales des parcs de Chemin des Haguenets, de Haguenets est & sud et de La Rue Saint-Pierre. A l’image de ces parcs, seul le bout des pales des éoliennes du projet des Échasses sera très faiblement perceptible au-dessus de la cime des arbres. Cependant, le projet étant à plus de 29 km, cette perception sera infime.

L’impact paysager du projet est donc très faible à nul.

Photomontage n°6 - Vue depuis le haut de la rue Saint-Christophe à Fleurines (commune de Fleurines)
Vue orthoscopique 3x40°- Etat projeté

0°

40°

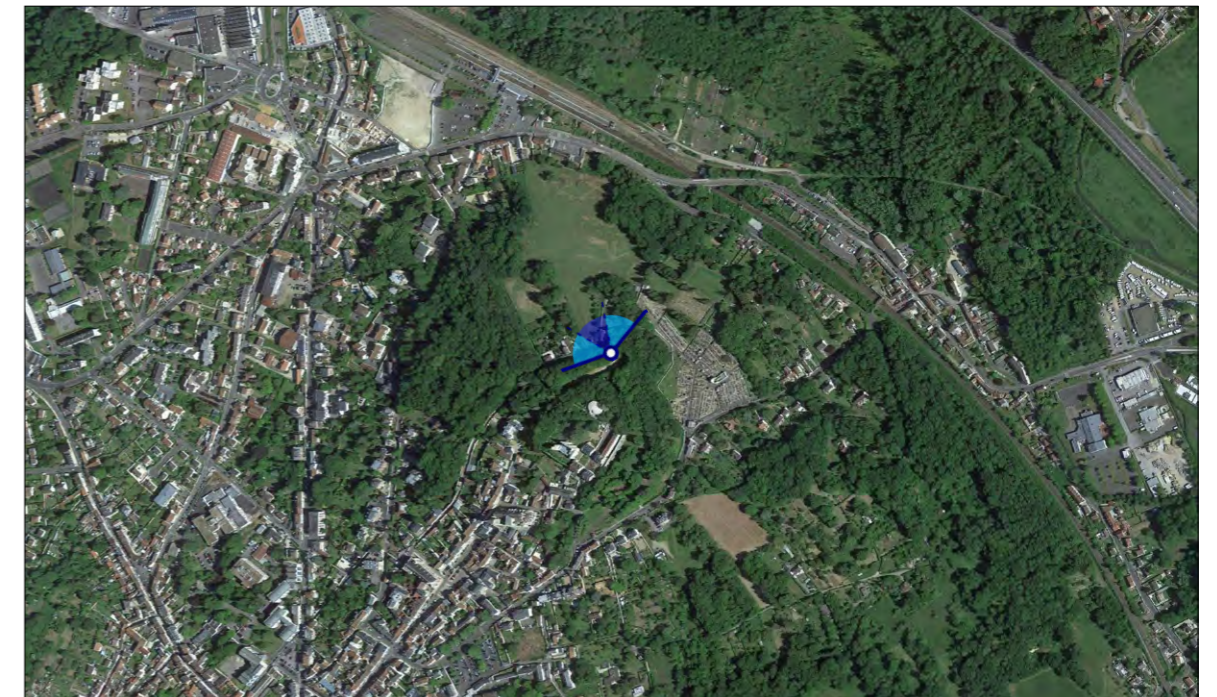
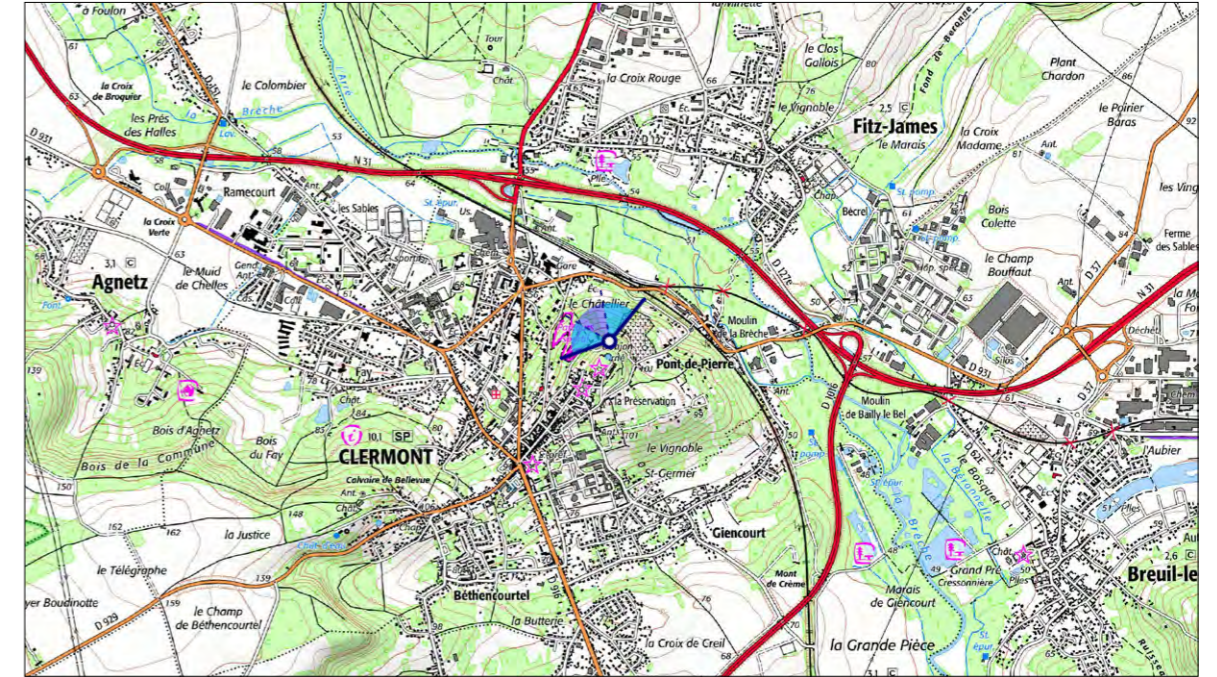
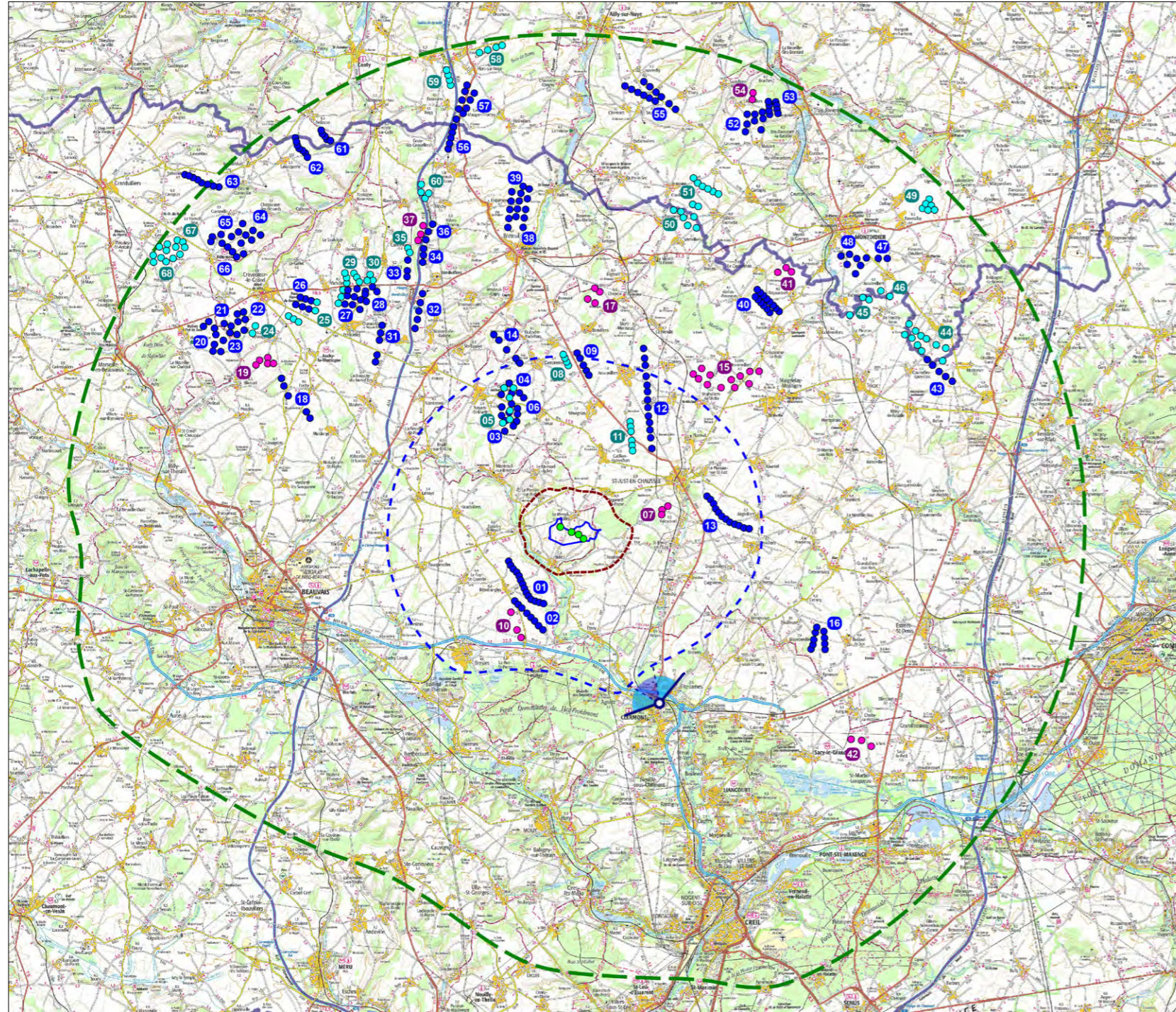
60°





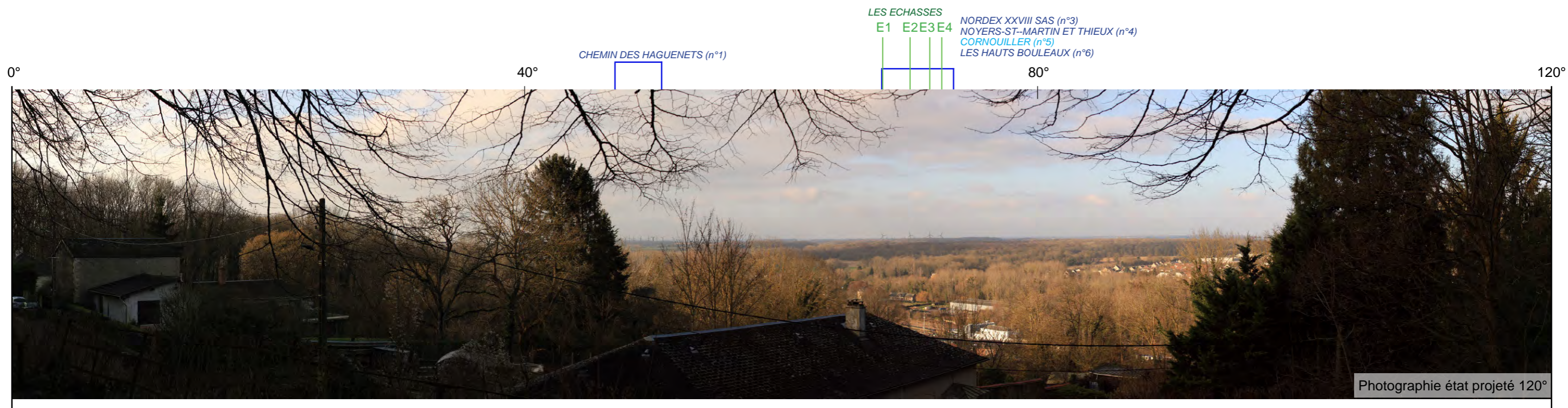
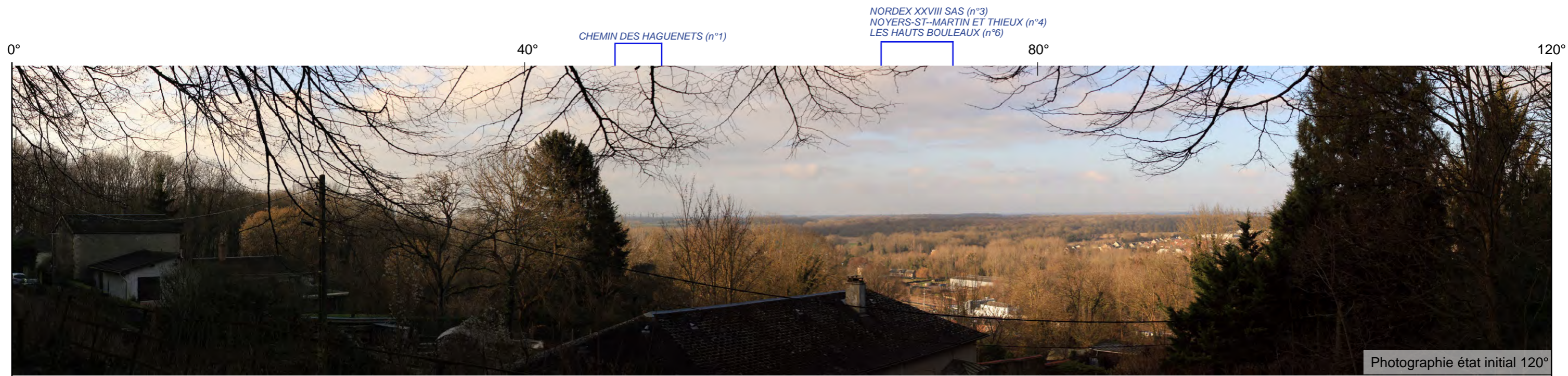
Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°7 - Vue depuis la promenade du Chatellier à Clermont (commune de Clermont)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°25'11,2" N49°22'54,5"
- Altitude NGF du point : 110 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 11 280 m
- Condition de prise de vue : 18 janvier 2022 à 15:17
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Ce point de vue est pris depuis le promontoire où s'est installée la vieille ville de Clermont et plus particulièrement depuis le site classé de la promenade des Chatellier. Depuis ce site, une petite fenêtre s'ouvre sur les vallées de la Brèche et de l'Arré et la dense végétation arborée qui les accompagnent. En contre-bas, la voie de chemin de fer et les habitations de bord de berge sont visibles. Sur la rive opposée, les habitations de Fitz-James sont nichées dans la végétation boisée. Depuis ce belvédère, les éoliennes du parc de Chemin des Haguenets sont visibles à gauche du panorama. Celles des parcs de Nordex XXVIII, Noyers-St-Martin ou encore Cournouiller dépassent faiblement de la cime des arbres à l'horizon, au centre de la vue.

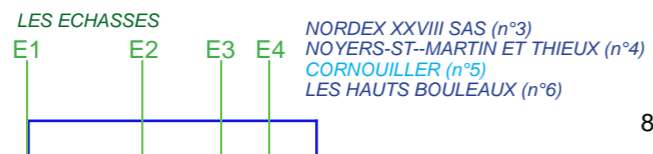
Les quatre éoliennes du projet des Échasses, s'installent au-devant des parcs cités précédemment. Installées quelques kilomètres plus proches de la promenade classée, les éoliennes sont visibles dans un rapport d'échelle plus grand que ces parcs éoliens mais équivalent aux éoliennes du parc du Chemin des Haguenets. Émergeant des boisements, elles ne génèrent cependant pas de contraste d'échelle avec le paysage. Éloigné de plus de 11 km de l'observateur, le parc projeté ne présente qu'une faible taille apparente à l'arrière-plan.

La géométrie du parc des Échasses est lisible dans le paysage et n'amplifie pas l'angle occupé sur l'horizon.

L'impact paysager du projet est faible.

Photomontage n°7 - Vue depuis la promenade du Chatellier à Clermont (commune de Clermont)
Vue orthoscopique 3x40°- Etat projeté





60°

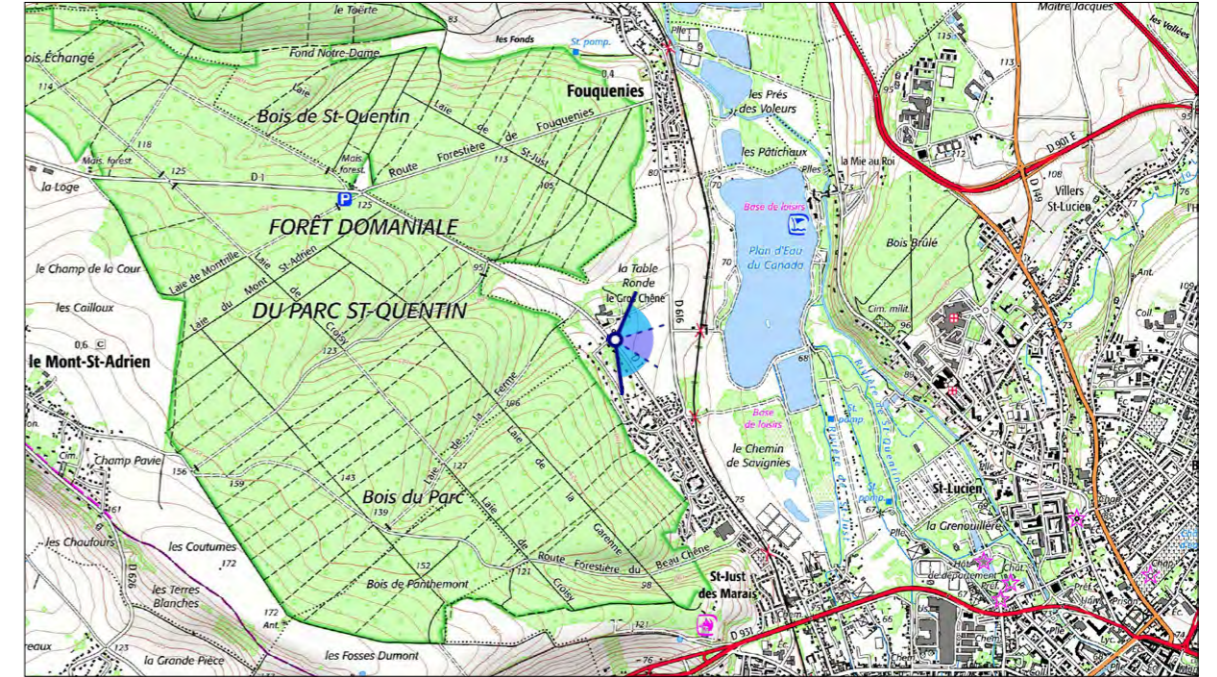
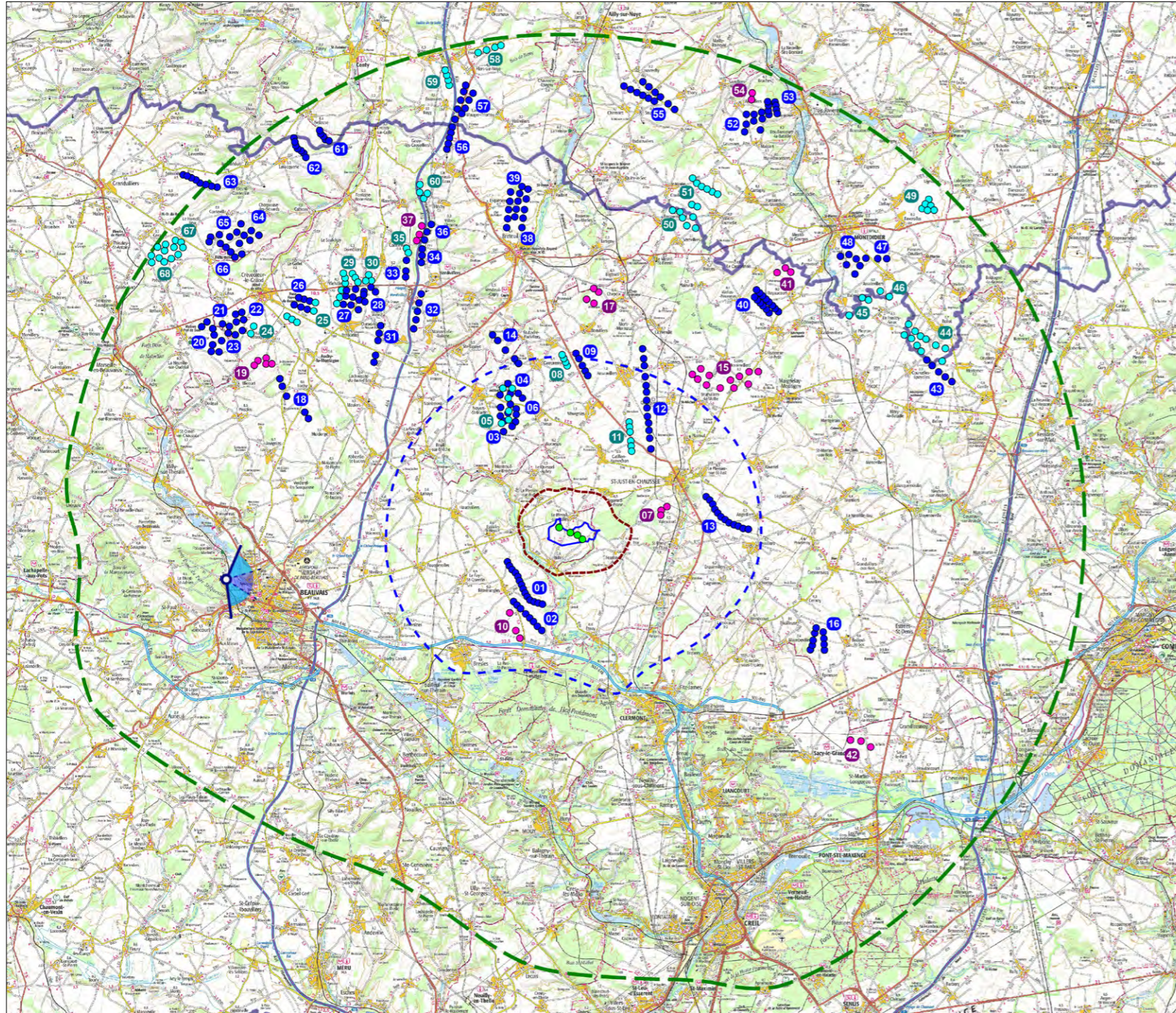
80°

120°



Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°8 - Vue depuis la D1 à l'entrée nord-ouest de Beauvais (commune de Beauvais)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°02'46,6" N49°26'57,0"
- Altitude NGF du point : 91 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 20 981 m
- Condition de prise de vue : 17 janvier 2022 à 14:49
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Ce point de vue permet d'illustrer à la fois la perception du projet des Echasses depuis la ferme inscrite le Gros Chêne et à la fois les co-visibilités potentielles avec la ville de Beauvais (et plus particulièrement la cathédrale de Beauvais qui émerge de la trame urbaine au sud de la ville). Situé sur la rive ouest de la vallée de l'Oise, le photomontage donne vue sur les prairies qui bordent la vallée au premier-plan et sur ces versants boisés au second plan qui ferment la visibilité en direction du projet des Echasses. De ce fait, les quatre éoliennes projetées ne sont pas visibles, masquées par le relief et la végétation inhérents à la vallée de l'Oise.

L'impact paysager du projet est nul.

Photomontage n°8 - Vue depuis la D1 à l'entrée nord-ouest de Beauvais (commune de Beauvais)
Vue orthoscopique 3x40°- Etat projeté



60°

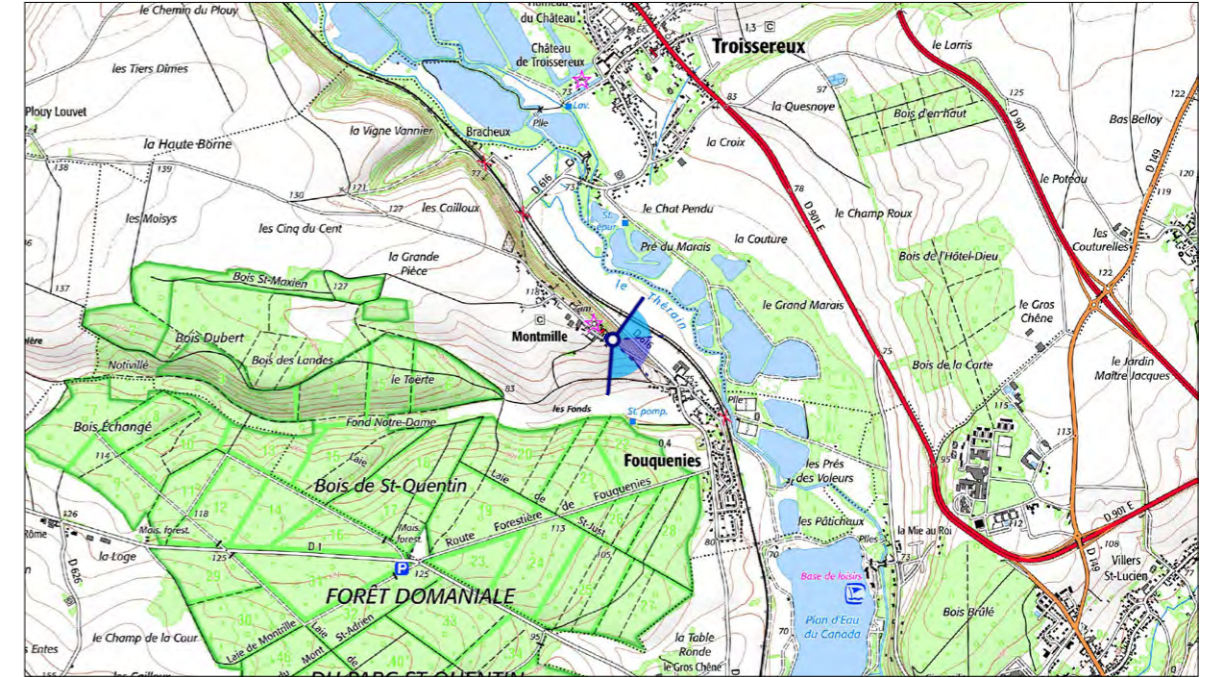
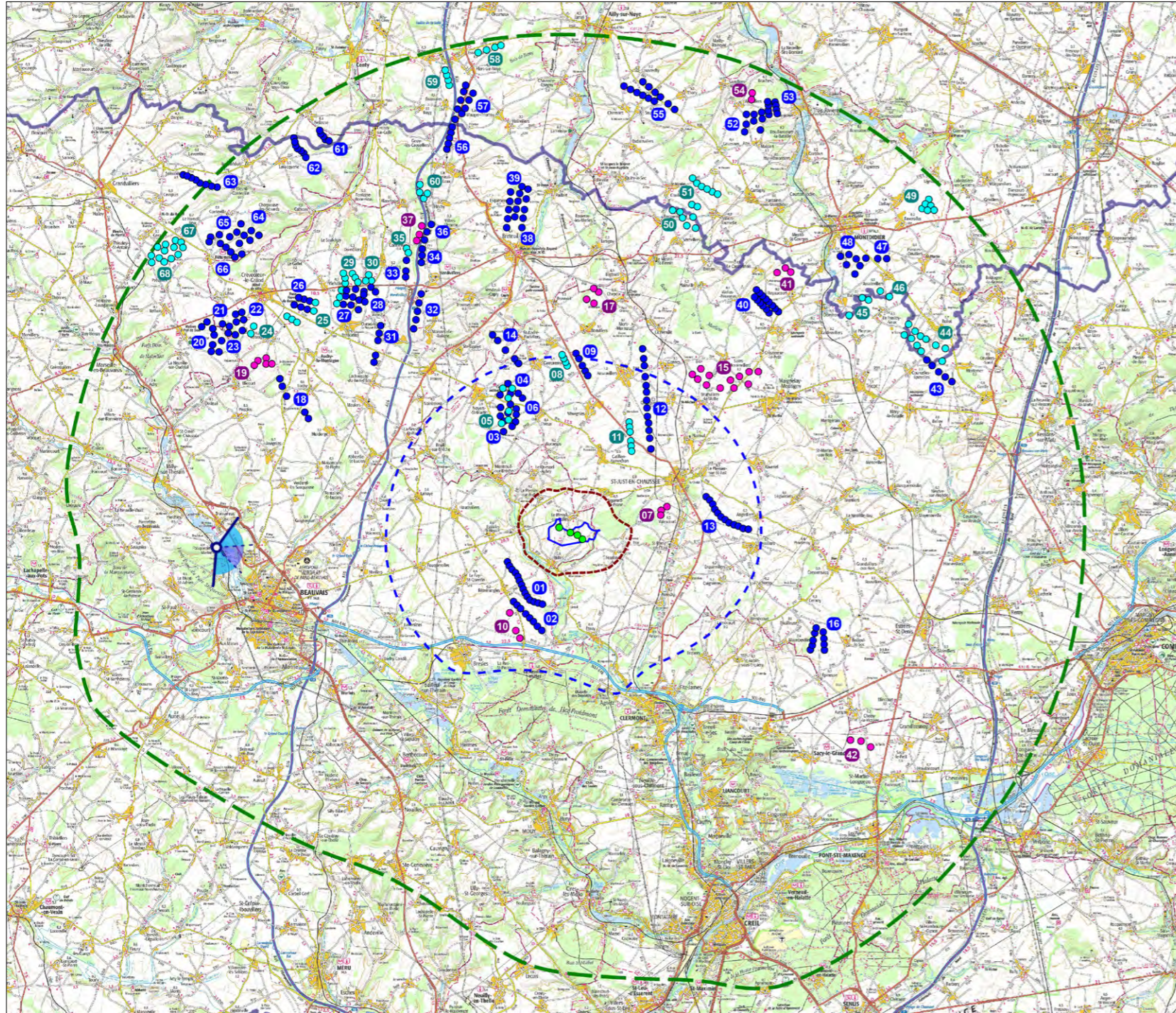
80°

120°



Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°8 C - Vue depuis la table d'orientation de Montmille (commune de Fouquénies)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E2°02'31,1" N49°27'57,3"
- Altitude NGF du point : 99 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 21 068 m
- Condition de prise de vue : 30 octobre 2024 à 14:11
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Le photomontage est situé au niveau du Calvaire de Montmille au nord-ouest de Beauvais près de la vallée de l'Oise et à plus de 21 km du projet. Ce point de vue offre une vue restreinte par les nombreux boisements présents au second plan. La cathédrale de Beauvais se détache de l'horizon au loin sur la partie droite du photomontage. Le projet des Echasses est quant à lui entièrement masqué par le relief et la végétation.

L'impact paysager du projet est nul.

Photomontage n°8 C - Vue depuis la table d'orientation de Montmille (commune de Fouquénies)
Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté



60°

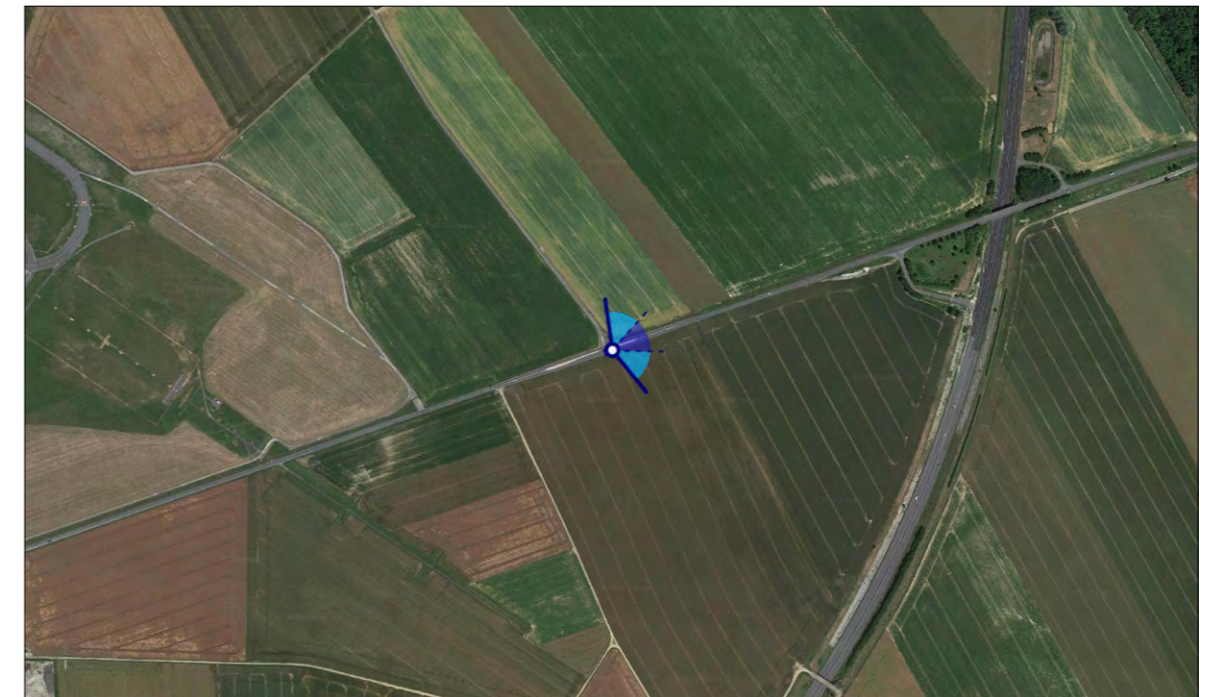
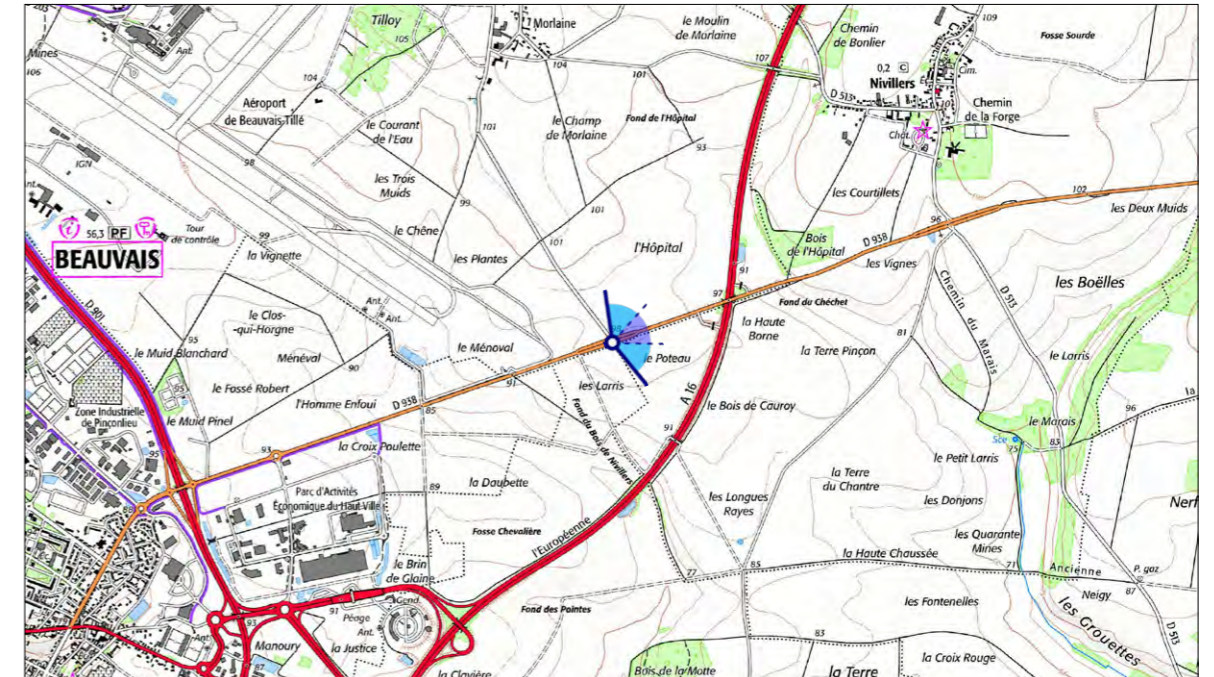
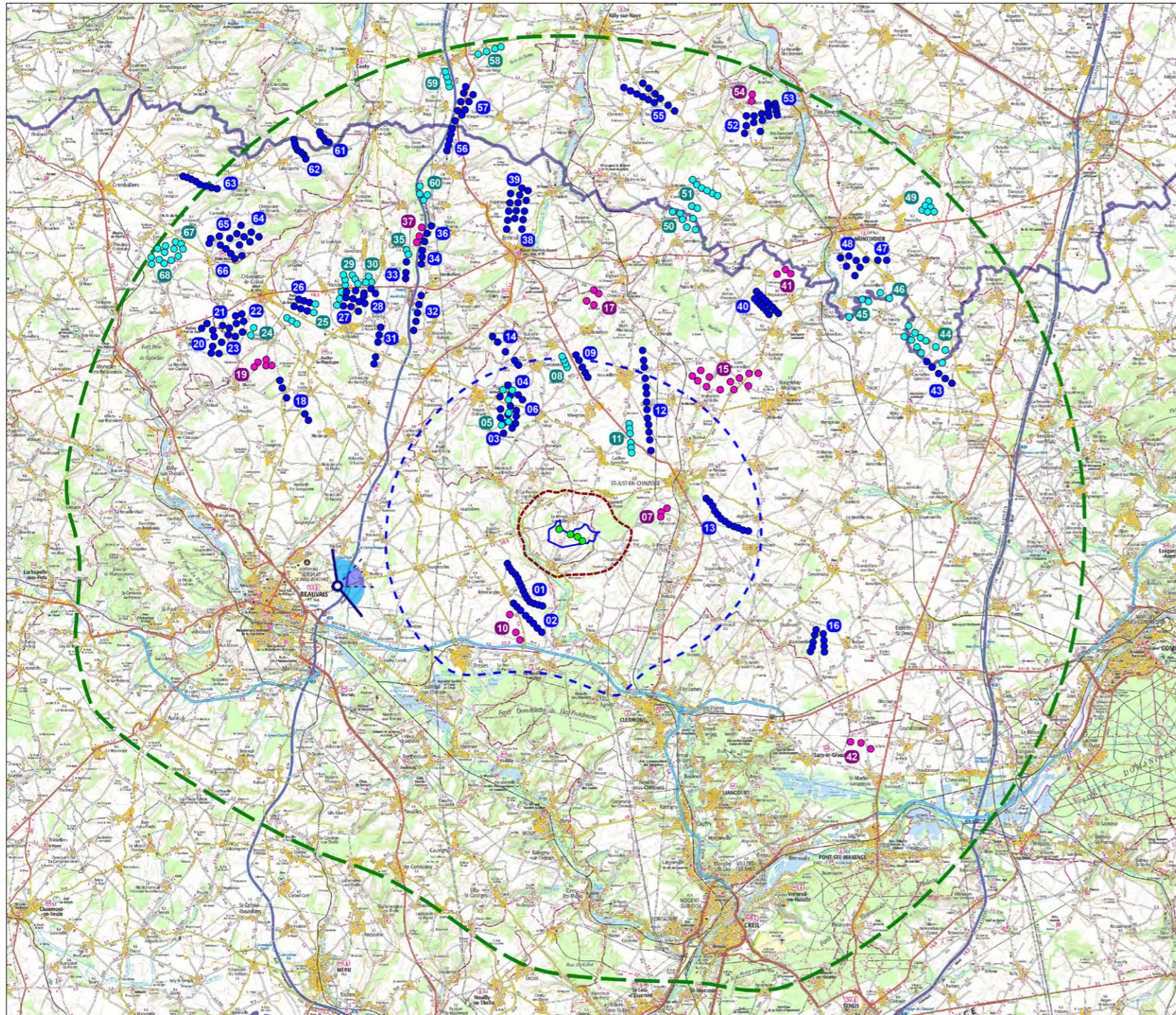
80°

120°



Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°9 - Vue depuis la D938 à l'est de Beauvais (commune de Tillé)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : $E002^{\circ}08'38,6''$ $N49^{\circ}26'43,3''$
- Altitude NGF du point : 94 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 14 155 m
- Condition de prise de vue : 17 janvier 2022 à 14:28
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque $3 \times 40^{\circ}$



Commentaire paysager

Ce point de vue permet d'illustrer la perception du projet depuis la sortie est de Beauvais, sur la D938. Le premier plan, habillé de parcelles cultivées, donne une sensation d'ouverture au paysage mais la végétation dense d'arrière-plan composée notamment du Bois de Velennes et du Bois Perroy, contraint les vues lointaines. L'autoroute A16 traverse le second plan, perpendiculairement à l'axe de la départementale. Toutefois, légèrement encaissée, l'autoroute n'est pas visible depuis le point de vue mais les véhicules et les ponts la matérialisent dans le paysage. Installées à plus de 14 kilomètres du point de vue, les éoliennes du projet des Échasses ne sont pas visibles dans le paysage, masquées par les boisements du Bois de Velennes. **L'impact paysager du projet est nul.**

Photomontage n°9 - Vue depuis la D938 à l'est de Beauvais (commune de Tillé)
Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté

0°

40°

60°



LES ECHASSES
E1 E2 E3 E4

60°

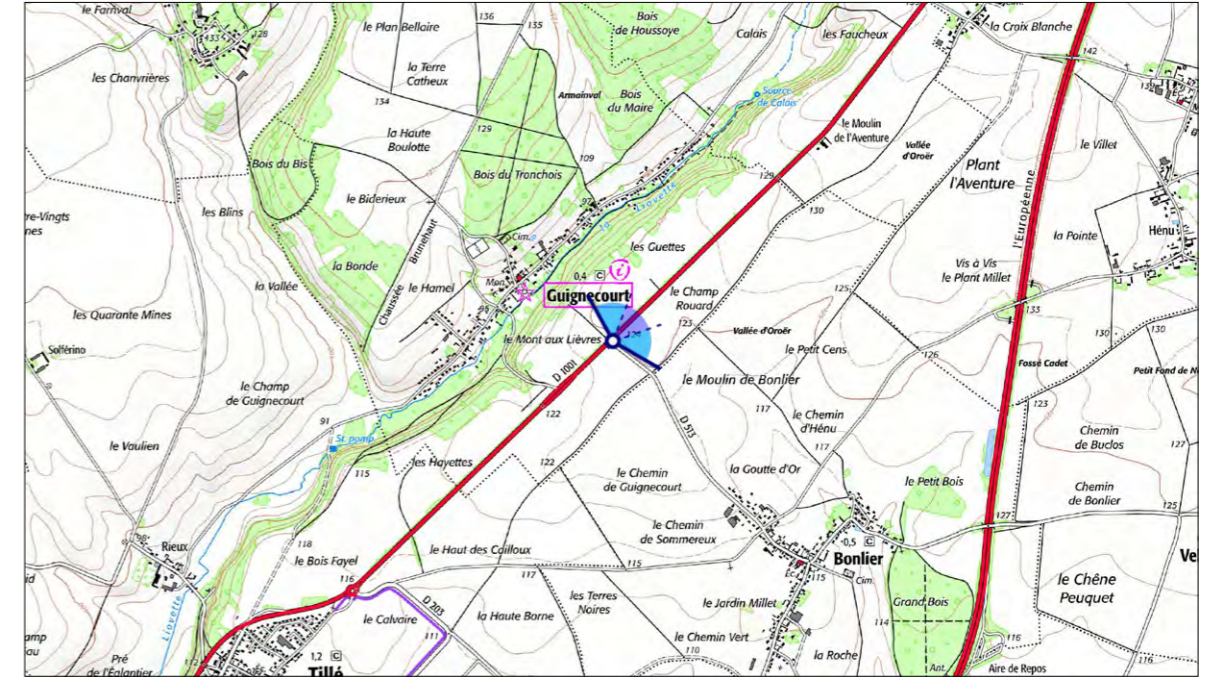
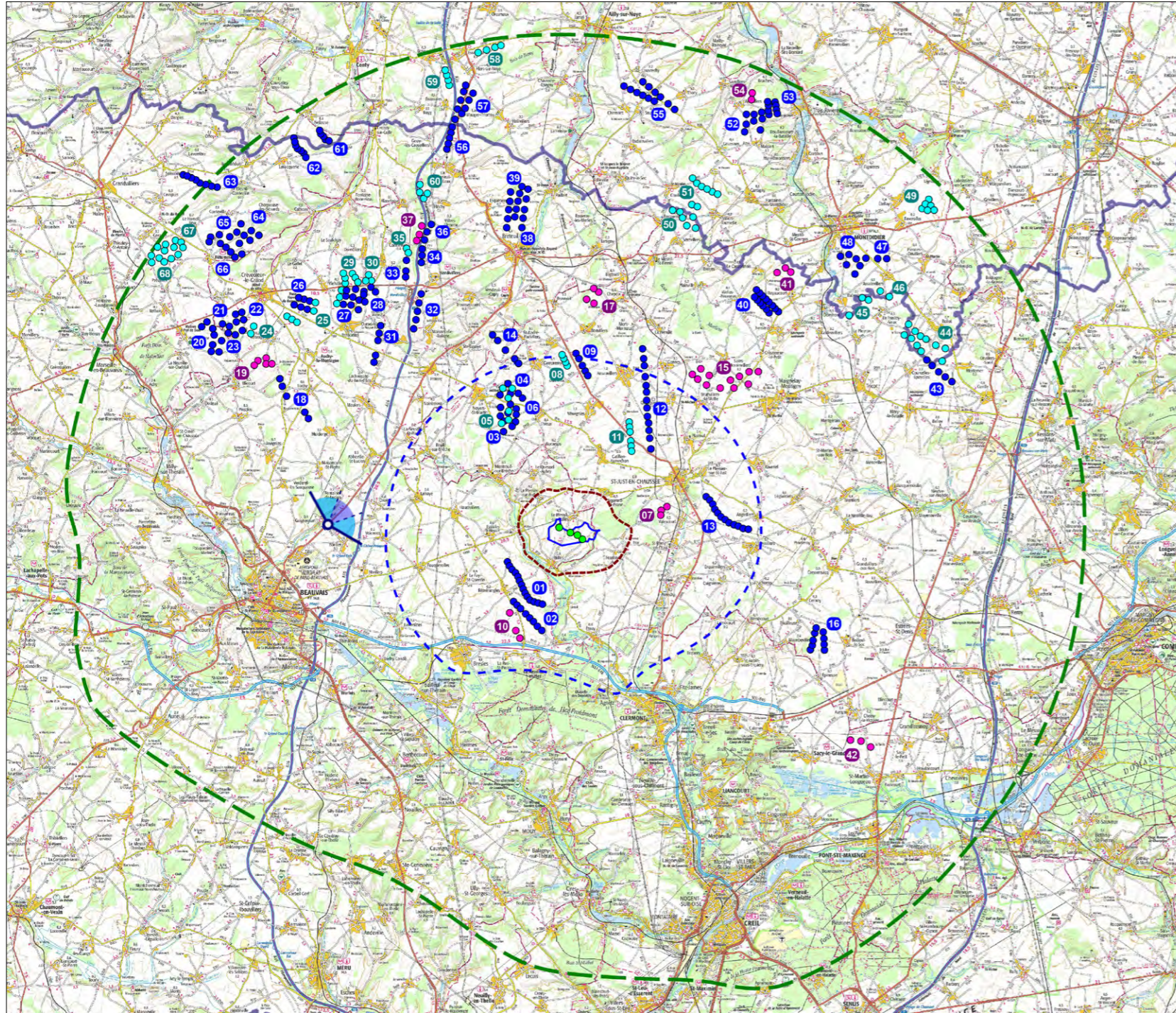
80°

120°



Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°10 - Vue depuis la D1001 à l'est de Guignecourt (commune de Guignecourt)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°08'10,4" N49°28'49,3"
- Altitude NGF du point : 120 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 14 192 m
- Condition de prise de vue : 17 janvier 2022 à 15:10
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Ce point de vue permet d'illustrer la perception du projet des Échasses depuis la sortie nord-est de Beauvais, sur la D1001. Cette départementale, accompagnée d'un linéaire de platanes, permet la découverte d'un paysage d'openfield où quelques rares boisements viennent ponctuer les grandes étendues agricoles. Les habitations des villages de Boursines, Hénu et Oroër se mêlent à la végétation qui les cerne. Le motif éolien est discret dans ce paysage avec la visibilité de quelques éoliennes ponctuelles sur l'horizon. Il s'agit principalement de pales et de rotors qui émergent de l'horizon boisé. On retrouve le groupement de parcs Nordex XXVIII, Noyers-St-Martin et Thieux, Cornouiller et les Hauts Bouleaux à l'arrière de Boursines, trois portions d'éoliennes du parc du Chemin des Haguenets et des bouts de pales du parc de La Rue Saint-Pierre.

Le parc des Échasses s'installe quant à lui entre le groupement de parcs et celui du Chemin des Haguenets dans un rapport d'échelle comparable. Seul le haut des machines est perceptible au-dessus de l'arrière-plan boisé. Si la visibilité du projet reste très discrète dans le paysage, il apporte un nouveau motif et s'installe au sein d'une respiration visuelle existante.

L'impact paysager du projet est très faible.

Photomontage n°10 - Vue depuis la D1001 à l'est de Guignecourt (commune de Guignecourt)
Vue orthoscopique 3x40°- Etat projeté

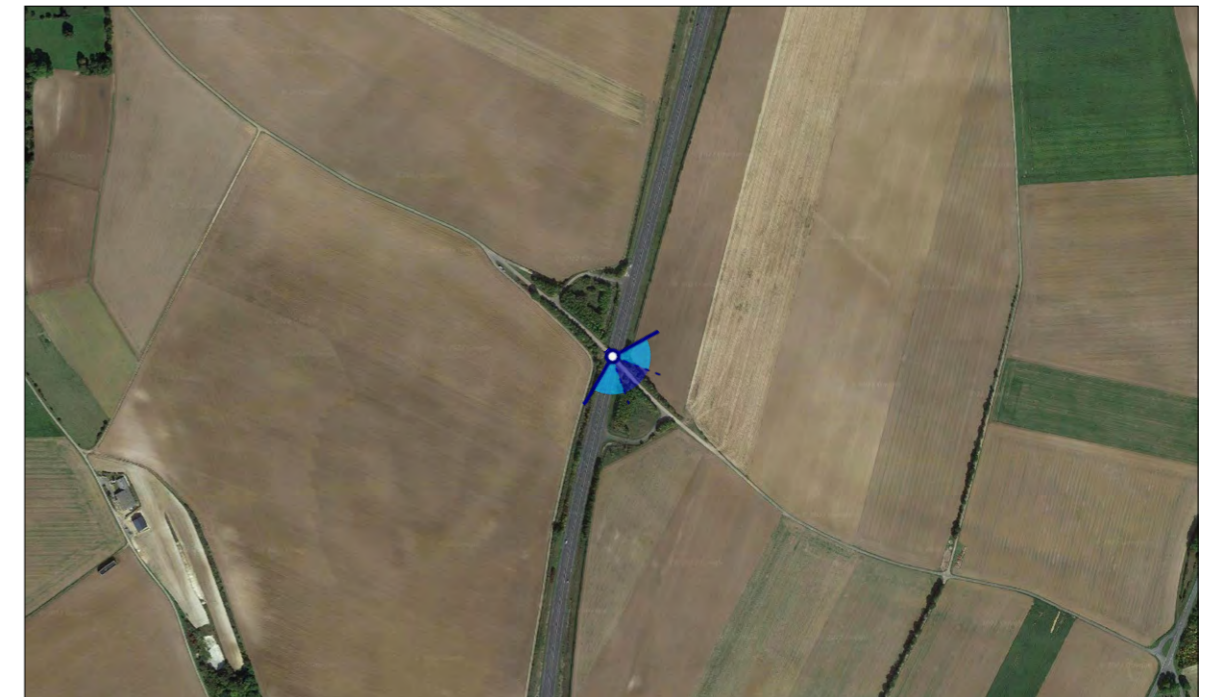
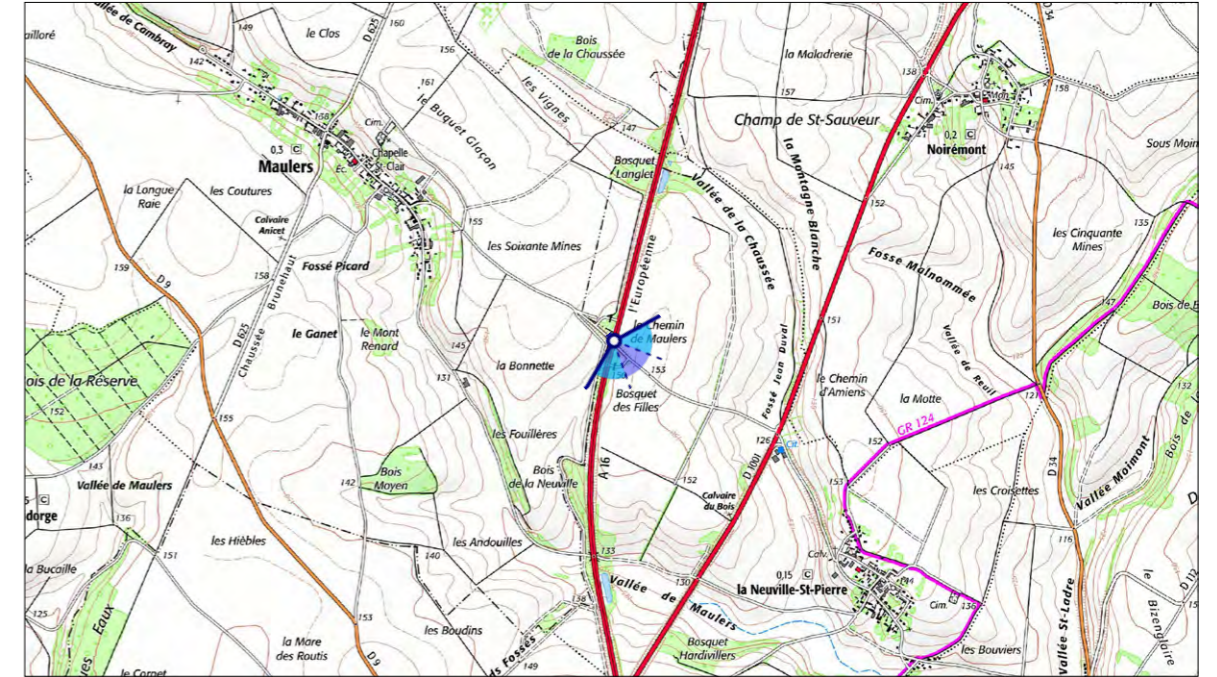
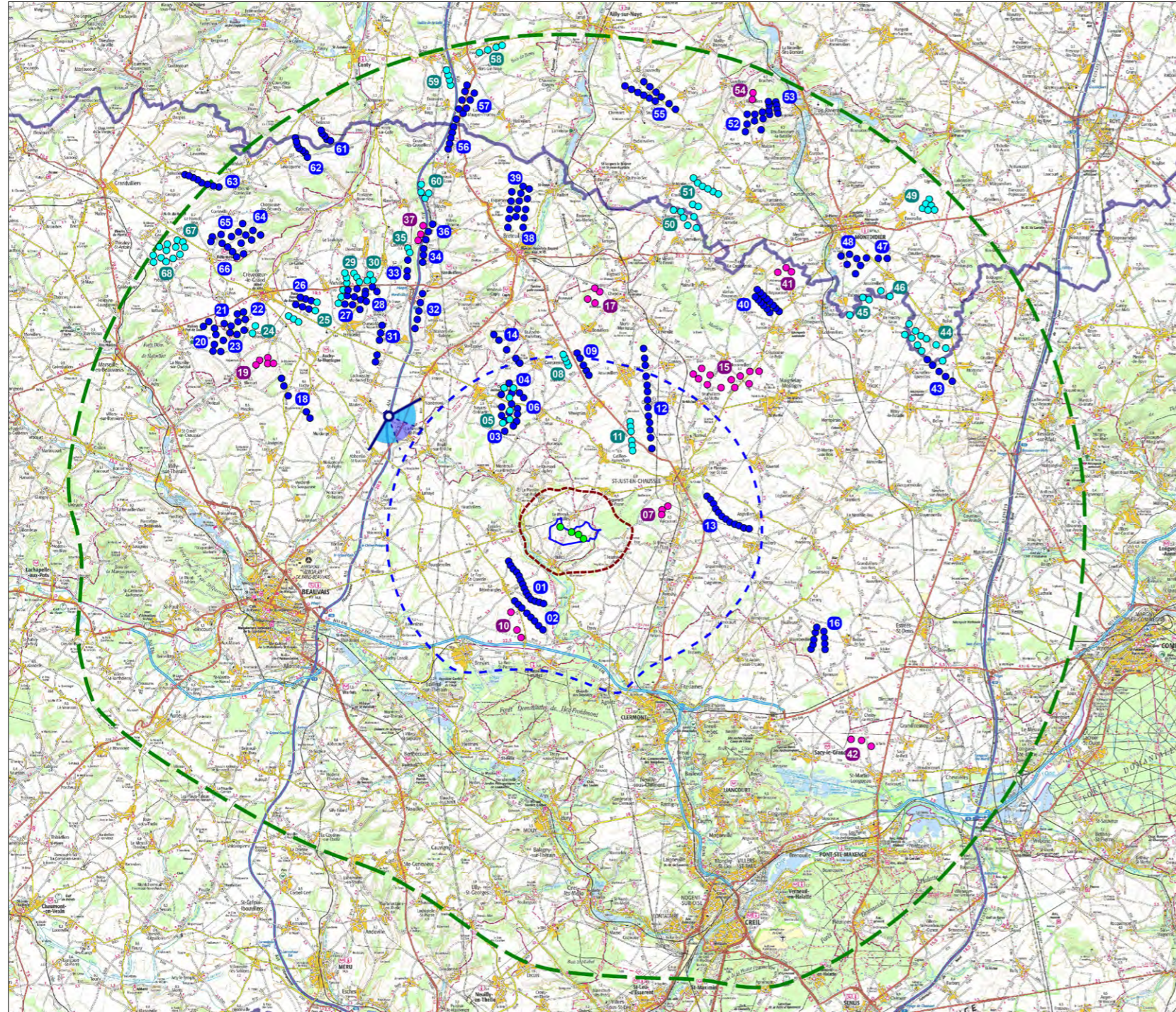
NORDEX XXVIII SAS (n°3)
NOYERS-ST-MARTIN ET THIEUX (n°4)
CORNOUILLER (n°5)
LES HAUTS BOULEAUX (n°6)





Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm

Photomontage n°11 - Vue depuis la route communale entre Maulers et La Neuville-Saint-Pierre (commune de La Neuville-Saint-Pierre)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°11'08,2" N49°32'21,3"
- Altitude NGF du point : 150 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 12 514 m
- Condition de prise de vue : 17 janvier 2022 à 15:27
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Ce point de vue permet d'illustrer la perception du parc projeté depuis l'axe autoroutier A16 au niveau de son croisement avec la route communale à l'est de Maulers.

Si les éoliennes du projet sont masquées par la végétation arborée qui accompagne le pont, cette vue permet surtout de montrer le léger décaissement de l'autoroute et son accompagnement végétal. En effet, des haies d'arbres de haut jet suivent l'autoroute et cadrent la visibilité dans l'axe de la route.

L'impact paysager du projet est donc nul.

Photomontage n°11 - Vue depuis la route communale entre Maulers et La Neuville-Saint-Pierre (commune de La Neuville-Saint-Pierre)

Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté



60°

80°

120°



Photomontage, montage diptyque 3x40°, distance orthoscopique 40 cm



6.2. Synthèse des impacts de l'aire d'étude éloignée

Aire d'étude éloignée				
1	Depuis la D109 à l'entrée ouest de Folleville, sur le GR124	22,3	Très fort	Très faible
2	Depuis la D935 au nord-ouest d'Assainvillers	24,8	Modéré	Nul
3	Depuis le croisement entre la C1 et la D152	17,3	Très fort	Nul
3C	Depuis la D27 au Sud de Tricot	19,2	Modéré	Nul
3C-bis	Depuis la D152 au Nord-Est de St-Martin-aux-Bois	17,6	Modéré	Nul
4	Depuis la route communale au sud-ouest de Francières	22,7	Modéré	Nul
5	Depuis la D1017 au sud-ouest d'Hémévillers	22,1	Modéré	Très faible à nul
6	Depuis le haut de la rue Saint-Christophe à Fleurines	29,5	Fort	Très faible à nul
7	Depuis la promenade du Chatellier à Clermont	11,2	Fort	Faible
8	Depuis la D1 à l'entrée nord-ouest de Beauvais	21	Fort	Nul
8C	Depuis la table d'orientation de Montmille	21	Fort	Nul
9	Depuis la D938 à l'est de Beauvais	14,1	Fort	Nul
10	Depuis la D1001 à l'est de Guignecourt	14,3	Modéré	Très faible
11	Depuis la route communale entre Maulers et La Neuville-Saint-Pierre	12,7	Fort	Nul

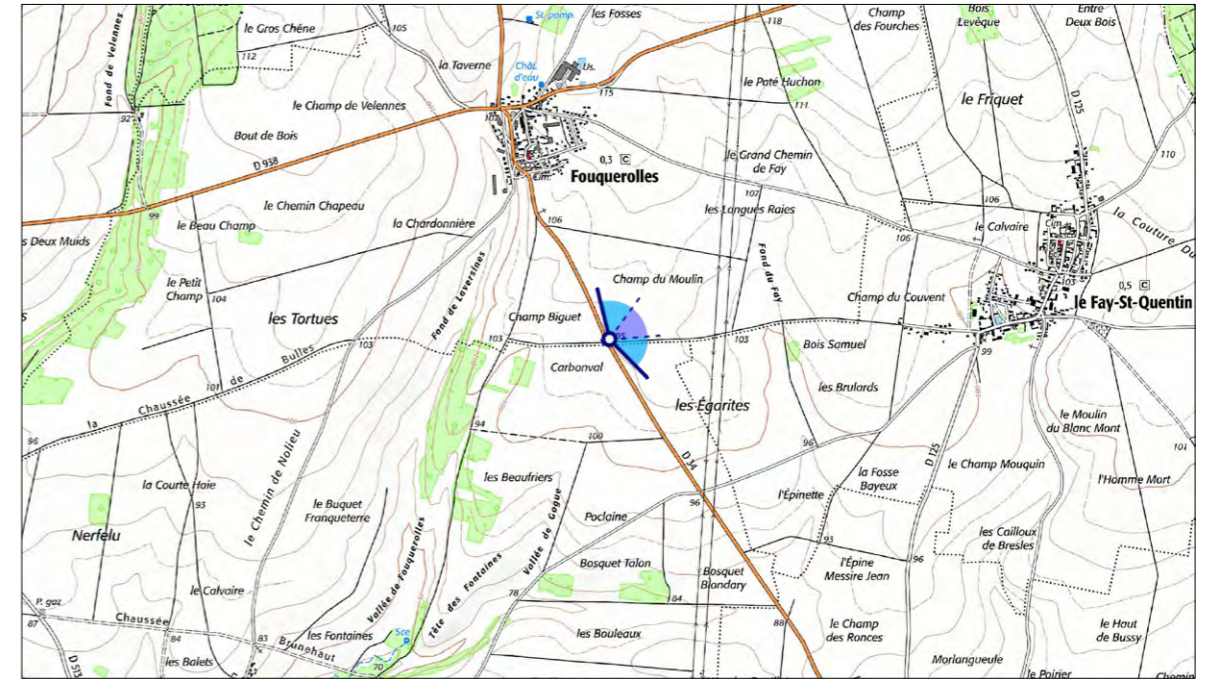
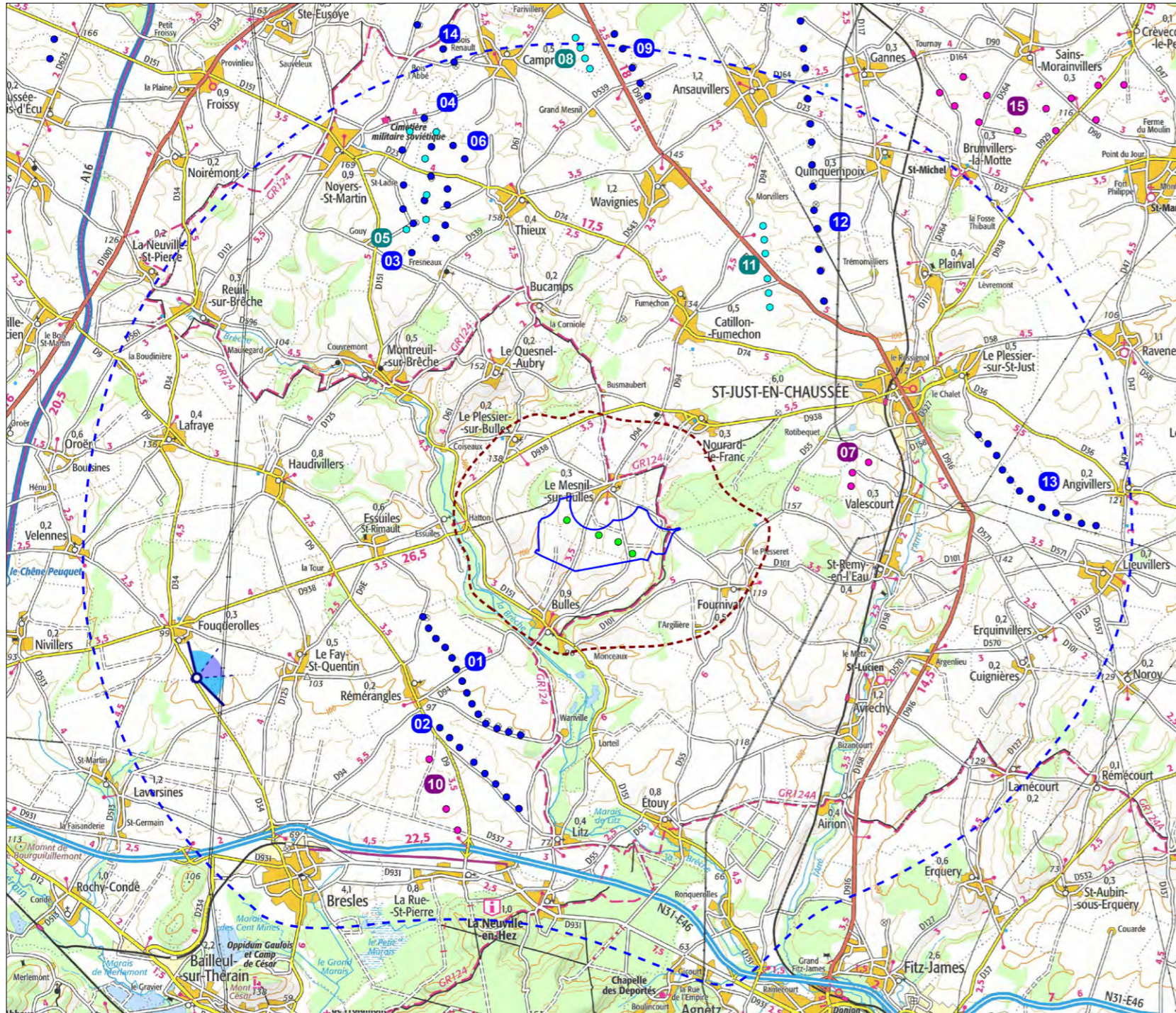
Fig. 147 : Tableau de synthèse des impacts de l'aire d'étude éloignée

Si l'aire d'étude concentre des enjeux importants, qu'ils soient liés aux structures paysagères (relief, vallée, composition du sol), aux lieux de vie, regroupant les pôles urbains les plus peuplés (Creil, Beauvais, Montdidier), au tourisme ou encore au patrimoine avec de nombreux monuments historiques, sites protégés et Sites patrimoniaux Remarquables, ils ne sont globalement pas impactés par le projet éolien des Échasses. En effet, à cette distance (entre 14 et 30 km des enjeux) le projet des Échasses possède une taille apparente très faible sur l'horizon, où le moindre obstacle visuel, qu'il soit lié au relief, à la végétation ou à la trame bâtie, suffit à rendre le parc projeté invisible.

Les larges étendues agricoles qui composent une grande partie du territoire, laissent s'échapper de belles perspectives lointaines depuis lesquelles le projet peut être visible. Toutefois, dans ce cas, soit il apparaît discrètement à l'horizon soit partiellement à l'arrière d'un boisement ou d'une ligne du relief.

L'impact du projet sur le paysage est évalué de nul à faible au sein de l'aire d'étude éloignée.

Photomontage n°12 - Vue depuis la D34 au sud de Fouquerolles (commune de Fouquerolles)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°13'13,3" N49°26'50,6"
- Altitude NGF du point : 104 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 8 870 m
- Condition de prise de vue : 17 janvier 2022 à 14:17
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Ce photomontage permet d'illustrer l'intégration paysagère du projet des Échasses depuis la D34, au sud du village de Fouquerolles. Cet axe permet la découverte d'un paysage agricole ouvert mais ponctué de quelques boisements, de taille variée, qui ferment une partie de l'horizon. Une ligne électrique à haute tension traverse ce paysage du nord au sud et s'impose à la vue. Les pylônes électriques apportent un caractère industriel au paysage et s'installent dans un rapport d'échelle supérieur aux boisements d'arrière-plan.

Vers le nord, une perspective visuelle s'ouvre entre deux boisements, laissant le regard porter au loin. Les parcs éoliens de Nordex XXVIII, Noyers-St-Martin et Thieux, Cornouiller et Hauts Bouleaux s'installent à l'arrière-plan dans un rapport d'échelle comparable aux boisements présents. Au centre du panorama, le parc de Catillon-Fumechon est à peine perceptible derrière le pylône électrique à travers quelques bouts de pales difficilement visible à cette distance. Face à l'observateur, les habitations de Le Fay-St-Quentin habillent le troisième plan mais l'église inscrite du village n'est toutefois pas visible, cachée à l'arrière de la végétation bordant le village. A l'arrière de celui-ci, les éoliennes des parcs de Valescourt, du Chemin des Haguenets, prolongées des parcs de la Plaine d'Estrées, de Haguenets est&sud et de La Rue Saint-Pierre forment un large motif éolien sur l'horizon. Le parc projeté des Echasses prolonge le motif vers le nord. Il se confond avec celui de Valescourt en arrière-plan dans un rapport d'échelle équivalent avec le parc du Chemin des Haguenets et dans le respect de sa géométrie.

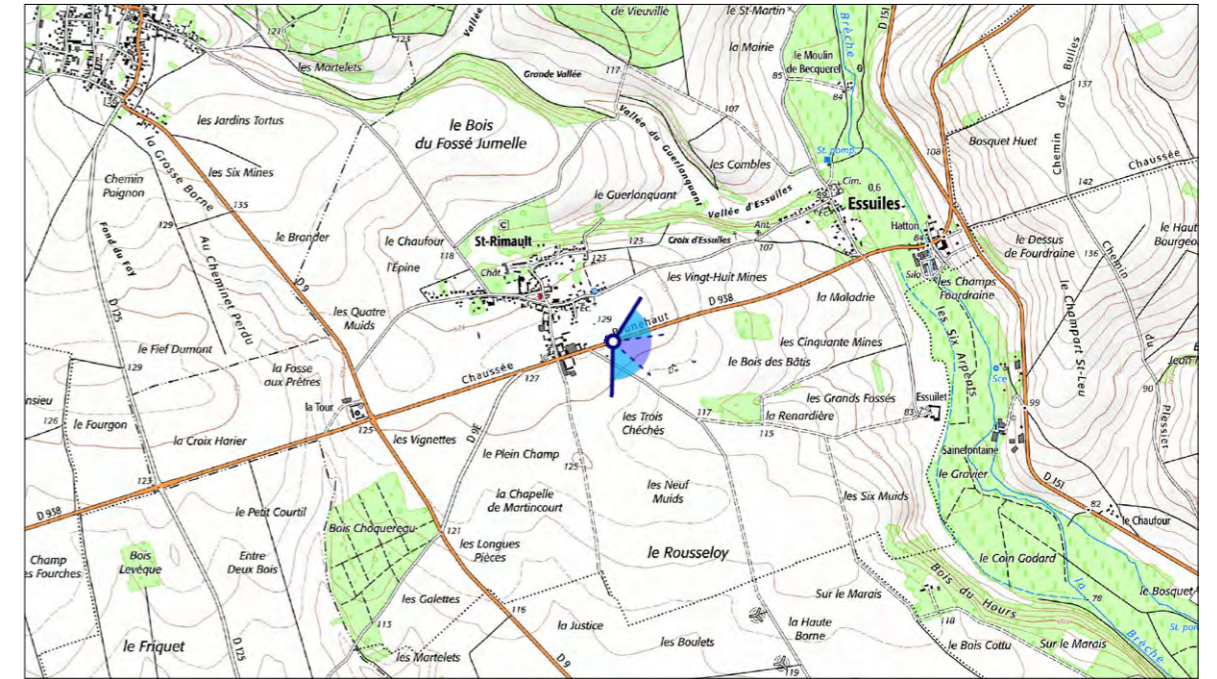
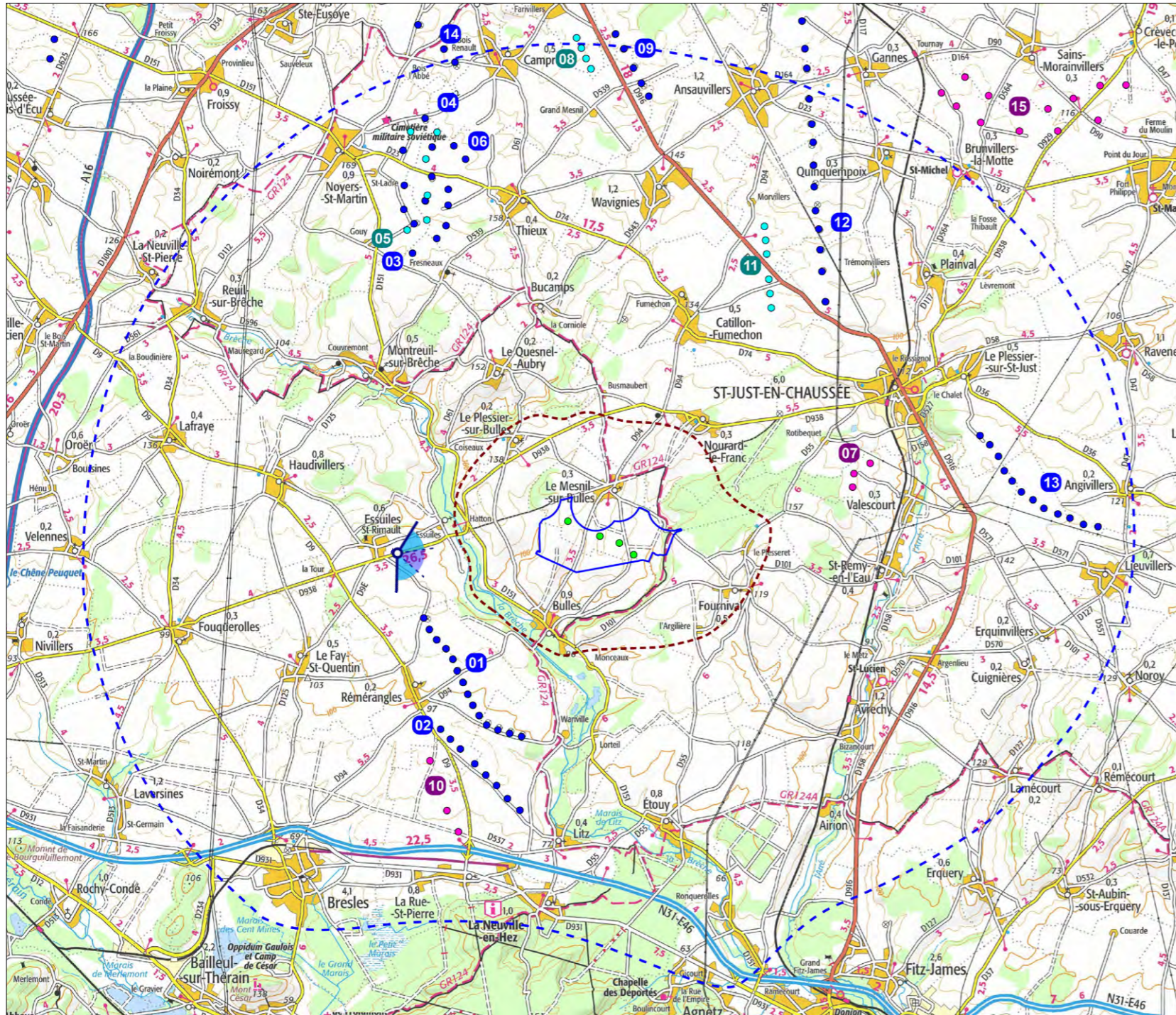
Si les éoliennes du projet s'associent visuellement aux autres parcs présents, elles participent à l'étendue du motif éolien sur l'horizon. Toutefois, si le nombre conséquent d'éoliennes dans le paysage en fait une composante majeure, elles s'accordent au caractère industriel généré par la ligne à haute tension, plus proche et plus prégnante dans le paysage. **L'impact paysager du projet est faible.**

Photomontage n°12 - Vue depuis la D34 au sud de Fouquerolles (commune de Fouquerolles)
Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté





Photomontage n°13 - Vue depuis la D938 à la sortie est de Saint-Rimault (commune d'Essuiles)



Information sur le point de vue

- Coordonnées Géographiques : E002°13'13,3" N49°26'50,6"
- Altitude NGF du point : 104 m
- Distance à l'éolienne la plus proche : 8 776 m
- Condition de prise de vue : 17 janvier 2022 à 14:17
- Distance orthoscopique : 40 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
- Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
- Angle de vue : 120° en montage diptyque 3x40°



Commentaire paysager

Ce photomontage permet d'illustrer l'intégration paysagère du parc des Échasses depuis la périphérie d'Essuiles mais aussi au regard de la vallée de la Brèche.

Depuis la D938 s'ouvre un vaste paysage agricole jalonné de quelques boisements. Malgré sa proximité, la vallée de la Brèche n'est que faiblement perceptible dans le paysage. On distingue un léger décaissement du relief vers le nord et un fin corridor arboré soulignant le tracé de la vallée vers le sud. L'axe de la départementale, perpendiculaire à celui de la vallée de la Brèche, s'accompagne d'une ligne électrique qui renforce sa perspective. Vers le nord, trois éoliennes du parc de Catillon Fumechon émergent discrètement du versant de la vallée tandis qu'au sud, les deux parcs Chemin des Hagenets et Hagenets est&sud s'imposent dans le paysage par leur prégnance et leur nombre important d'éoliennes. Le parc projeté des Échasses s'installe à l'arrière de la vallée de la Brèche entre ces deux motifs éoliens. La géométrie linéaire du parc en projet est lisible depuis ce versant de la vallée malgré l'éolienne E1 qui se détache légèrement de l'implantation.

Malgré le fait que le projet s'installe au sein d'une respiration visuelle existante et qu'il ajoute un nouveau motif sur l'horizon, le faible nombre de machine en fait un motif proportionné et peu prégnant dans le paysage. Le boisement venant au premier plan devant le parc renforce également l'intégration du parc dans le paysage.

L'impact paysager du projet est modéré.

Photomontage n°13 - Vue depuis la D938 à la sortie est de Saint-Rimault (commune d'Essuiles)
Vue orthoscopique 3x40° - Etat projeté



